



L'ISLAM

L'Islam et La France

Mémoire de géopolitique

du Chef d'Escadron Philippe MIGNOTTE

dans le cadre de l'étude dirigée "Géopolitique de l'Islam"

Directeur : Professeur Mustapha BENCHENANE
de l'Université de Saint-Etienne

Avril 2001

L'Islam et la France

PREAMBULE

INTRODUCTION

I) LES CARACTERISTIQUES DE L'ISLAM EN FRANCE

- 1) Une portion proche de l'Umma
- 2) Un produit de l'histoire de France
 - 21- A partir des conquêtes sarrazines
 - 22- en passant par l'expansion coloniale de la France
 - 23- jusqu'à l'immigration économique
- 3) Des populations plurielles et désemparées
 - 31- Les différents courants de l'Islam en France
 - 311- l'héritage de la France coloniale
 - 312- les fruits de la croissance économique
 - 313- l'exception française
 - 32- Des populations désemparées
 - 321- un chômage qui touche plus les populations immigrées
 - 322- des conditions de logement difficiles
- 4) Une structuration islamique
 - 41- Une sédentarisation maintenant bien entamée
 - 42- Les mosquées
 - 421- des pratiques régionales
 - 422- des pratiques différentes selon les générations
- 5) Un poids croissant sur notre territoire
 - 51- La jeunesse des états du Sud
 - 52- L'attraction des pays industrialisés
 - 53- Les banlieues de l'Islam

II) LES PROBLEMES POSES A LA France

- 1) La société et le problème identitaire
 - 11- Une société en décomposition
 - 12- Le creuset français
 - 13- Le repli identitaire
- 2) L'Etat dépendant
 - 21- Les problèmes au plan interne
 - 211- dans la sphère politique : les droits civiques
 - 212- dans la sphère du privé : Islam et laïcité
 - 213- l'école : une vocation laïque d'intégration sociale remise en cause
 - 22- Les problèmes au plan extérieur
 - 221- les ingérences étrangères
 - 222- l'Islam radical

III) L'INTEGRATION DE L'ISLAM EST UNE NECESSITE

- 1) La responsabilité de l'Etat
- 2) Prendre la mesure du phénomène islamique
 - 21- Faire la part de la réalité et du fantasme
 - 22- Des structures de réflexion et de décision
 - 23- Définir une politique
- 3) Composantes de la politique d'intégration
 - 31- La politique d'intégration
 - 32- Une politique d'ensemble coordonnée et cohérente
 - 321- dynamiser la société d'accueil
 - 322- donner une cohérence aux mesures à prendre
 - 33- La dimension européenne de la politique islamique

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

- L'Islam dans le monde : Paul BALTA, La Découverte 1986
 - Vers un nouveau pacte laïc : Jean BAUBEROT, Seuil 1990
 - L'Islamisme radical : Etienne BRUNO, Hachette 1989
 - L'Islamisme en face : François BURGAT
 - Faut-il avoir peur de l'Islam ? Jocelyne CESARI
 - L'Islam, hier, demain : L. GARDET
 - Les banlieues de l'Islam : Gilles KEPEL, Seuil 1987
 - La revanche de Dieu : G. KEPEL, Seuil 1991
 - Les Musulmans dans la société française : G. KEPEL, FNSP 1988
 - L'Islam en question : Alain GRESH, Tariq RAMADAN
 - Le droit musulman : Henri de WAEL
 - Articles divers de Monsieur Mustapha BENCHENANE
-
- Documentation catholique
 - La machine égalitaire : Alain MINC, Grasset
 - Du statut inférieur de la femme en Islam : Ghassan ASCHA, L'Harmattan
 - La question immigrée dans la France actuelle : J. VOISARD et C. DUCASTELLE

L'ISLAM et la France

PREAMBULE

L'histoire des peuples est largement déterminée par la géographie mais aussi par l'idéologie qui est partout sous-jacente. A une idéologie occidentale que l'on pourrait caractériser comme se voulant essentiellement laïque, s'oppose à l'évidence une idéologie qui, depuis un quart de siècle maintenant, paraît aux occidentaux être agressive et très présente et qui se retrouve dans la religion musulmane. La cause essentielle semble en être la puissance de pénétration, parmi les peuples concernés, de la foi musulmane qui imprègne leur vie courante de ses références et se traduit par tout un ensemble de normes et de comportements communs, empreints de religiosité et d'une réaffirmation constante d'appartenance à un ensemble. Malgré les différences dues à différentes formes de schismes ou de déviationnismes régionaux, il existe une sorte de pression constante, issue des profondeurs de la société musulmane, qui prône une profonde solidarité entre les Musulmans.

Cette étude (qui n'est qu'un premier essai) va s'efforcer de cerner la nature du lien qui unit les fidèles du Prophète MAHOMET et de préciser les convergences et les divergences et les risques éventuels qu'ils représentent pour la France dont l'histoire que l'on nous présente comme étant essentiellement tournée vers l'Europe occidentale, est cependant depuis longtemps en contact avec l'Islam.

INTRODUCTION

L'Islam qui regroupe officiellement plus 1 milliard 200 millions d'âmes dans le monde semble actuellement poser problème tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Umma (ensemble des croyants). Alors que sont disparues les grandes hégémonies, empires coloniaux, l'Union Soviétique ... nous avons assisté à un morcellement politique important (82 nations en 1950 pour plus de 200 à l'heure actuelle) qui ne semble pas encore terminé. La montée des régionalismes en opposition aux regroupements de communautés inter étatiques à fondement économique (CEE, ALENA, ASEAN...) tendrait même, en caricaturant un peu, à un retour au stade tribal.

Dans ce contexte où tout paraît soit se défaire, soit être remis en cause, l'Islam semble proposer un ordre, une façon de gérer de grands ensembles multiethniques, multinationaux, voire même multireligieux en s'appuyant sur son histoire et ses réalisations passées et sur l'emprise qu'il exerce dans les espaces qu'il a investis. Ces espaces sont pour trois d'entre eux très liés à la France géographiquement ou historiquement et ont une importance déterminante dans les liens qui régissent les relations entre la France et l'Islam. Ainsi la France a-t-elle établi au fil de son histoire des liens affirmés avec les populations berbères de l'Ouest, l'Afrique Noire et la Turquie (qui essaye de rejoindre pour l'instant sans succès la communauté européenne où la France possède une position prééminente). Ces espaces auxquels il faudrait encore ajouter les Arabes (auxquels l'Islam est lié de manière vitale et originelle), la région de la Malaisie et de l'Indonésie et la zone indo-iranienne, sont peu ou prou des zones où l'Islam en proposant son ordre, se heurte aux cultures de sa périphérie. Il existe ainsi de nombreux « fronts » dont l'actualité nous rappelle parfois qu'ils sont très actifs comme le front islamo-juif en ce moment ou le front islamo-hindouiste sur le sous-continent indien ; enfin celui qui nous concernerait le plus le front islamo-chrétien que l'on retrouve au Liban, en Afrique, aux Philippines et peut-être même en Europe dont la France ne serait pas oubliée.

Le problème de l'Islam et de la France est donc à considérer à la fois comme un problème national spécifique et comme partie d'un tout. La confrontation (qu'il ne faut pas prendre au sens de conflit mais plutôt au sens de comparaison) ne se réduit pas à un seul aspect franco musulman ou islamo-chrétien, voire islamo-occidental.

Après avoir abordé les caractéristiques de l'Islam en France et fait une sorte d'inventaire des risques envisageables, nous traiterons au cours de cette étude des problèmes posés à la France et nous terminerons ce panorama en montrant que l'Islam peut être une chance pour la France si les mesures nécessaires à l'intégration sont prises et permettent d'accorder les principes musulmans à la philosophie des lumières qui a présidé à l'instauration du système laïque que connaît la France.

I - LES CARACTERISTIQUES DE L'ISLAM EN FRANCE

La présence des Musulmans en France, portion de l'«Umma» (la communauté des croyants) est un produit de l'histoire de France. La majorité des populations présentes sur le sol hexagonal se trouvent désenracinées face à la modernité de notre société et à la coupure d'avec les valeurs fondamentales développées dans leur pays d'origine et ce particulièrement chez les jeunes ayant grandi en France. Au travers de leur religion, les Musulmans retrouvent une forme importante de leur identité et essayent de développer une structure islamique adaptée à leur situation.

1) UNE PORTION PROCHE DE L'UMMA

Il existe en France une portion de l'UMMA, partie de cet immense tout qui semble subir une expansion prodigieuse dans l'ensemble du monde et que l'on nomme Islam. Les Musulmans résidant sur le sol national ne peuvent que difficilement échapper à cette dynamique qui se veut et paraît universelle, d'autant qu'une grande partie d'entre eux sont issus d'une fraction assez proche du cœur moyen oriental de l'Islam.

Cette fraction est numériquement dominée par la sphère algérienne et maghrébine composée de berbères arabisés et islamisés pour la plupart dès notre 8^{ème} siècle (exception faite de certaines zones montagneuses ou désertiques où la langue d'origine a survécu alors que l'Islam finissait par s'imposer). Cette population berbéro-musulmane fait partie de l'espace arabe où l'Islam est soit religion d'Etat, soit religion du chef de l'Etat. Par rapport au Moyen-Orient, centre historique et religieux de ce noyau dur, il est cependant occidental et périphérique. La majorité de ces musulmans est de rite sunnite.

L'Islam en France ne peut donc être que difficilement dissocié de son évolution dans les pays d'origine même si des pays comme l'Iran et l'Arabie Saoudite qui possèdent très peu de ressortissants sur notre territoire tendent à jouer, depuis une vingtaine d'années, un rôle qui se veut grandissant à l'échelle planétaire. En retour, l'évolution de l'Islam en France influence forcément par le biais des liens familiaux et des retours au pays, les pratiques des pays originaires. Ainsi, toute politique française envers l'Islam doit-elle tenir compte de ce lien double et réciproque. Cependant, l'Islam n'est pas une donnée nouvelle pour notre pays qui a appris à composer avec cette religion depuis des siècles. Depuis les conquêtes « sarrasines » en passant par l'expansion coloniale française dans les états islamisés jusqu'aux derniers immigrés pour raisons économiques, la France, pourtant « fille aînée de l'Eglise » a toujours eu des liens marqués avec l'Islam.

2) UN PRODUIT DE L'HISTOIRE DE FRANCE

21- A partir des conquêtes sarrasines

La première vague que l'on peut qualifier d'islamique qu'a connue la Gaule se situe au début du 8^{ème} siècle et a duré, chose peu connue, au moins jusqu'au 14^{ème} siècle. L'Espagne islamisée au

début du 8^{ème} siècle par les Berbères du Maroc s'est rapidement donnée une dynastie arabe issue des Omeyyades et est partie à l'assaut du royaume des Francs en franchissant les Pyrénées. Narbonne est prise en 716, Toulouse attaquée en 721, Carcassonne, Nîmes et Lyon tombent successivement entre 725 et 731 aux mains des Musulmans qui ne sont contrés qu'en Bourgogne où ils ne prendront pas pied. Bordeaux prise à la même époque, les Berbéro-mauresques (et non pas les Arabes) sont arrêtés en octobre 732 à Poitiers où leur défaite ne signifie pas qu'ils soient repartis. Il semble en effet, d'après certaines chroniques, que certains se seraient installés au nord de la Loire et que beaucoup se seraient installés en Aquitaine et auraient fait souche. A partir de cette date, l'histoire de la Provence restera très imprégnée des relations avec les Musulmans ; les alliances militaires seront fréquentes au gré des intérêts des féodaux avec les princes espagnols et la ville d'Avignon sera fortement influencée par la présence de nombreux Musulmans. Les rois carolingiens entretiendront même des relations diplomatiques avec le calife de Bagdad.

A partir du 11^{ème} siècle, les Sarrazins installent des ports en Camargue et sur la côte varoise. Ils entretiennent des relations commerciales soutenues, allant bien au-delà des pillages auxquels l'histoire se limite bien souvent, avec les Provençaux et les Italiens, ravalant les préoccupations religieuses à un rôle secondaire. Simultanément, les croisades des 11^{ème} et 12^{ème} siècles qui se déroulent à tour de rôle contre les Arabes, les Turcs ou les Berbères, marquent fortement les relations entre la France et l'Islam et donnent à ce dernier une image de danger permanent sur nos marches. Le 15^{ème} siècle connaît ensuite une nouvelle vague d'immigration hispano-mauresque due à l'Inquisition qui pourchasse les derniers survivants de la Reconquista. Aux Marranes (juifs espagnols) qui viendront s'installer en France, on oublie régulièrement d'ajouter les 150 000 Moriscos (musulmans) qui vinrent se réfugier en France sous le règne d'Henri IV et dont une bonne proportion resta et se fondit dans les populations locales. Malgré la chasse que leur mena l'Eglise catholique, il restera des traces de leur influence dans la poésie et la musique occitanes, ainsi que dans la philosophie (St Thomas) ou la médecine telle qu'elle était enseignée à Montpellier (Rabelais) jusqu'au siècle suivant. Au 16^{ème} siècle, les rois de France continuent d'entretenir des liens diplomatiques avec l'Islam. C'est le cas souvent rapporté de François 1^{er} qui, après sa défaite de Pavie en 1525 s'allia avec les Turcs dont la flotte vint relâcher à Toulon pour assiéger ensuite la ville de Nice possession de l'Empire à cette époque. Bien que mis au ban de l'église, il continua à l'instar de plusieurs de ses successeurs à entretenir de bonnes relations avec la « Sublime Porte » qui représenta longtemps un allié objectif contre l'ennemi héréditaire de l'époque, le Saint Empire Romain Germanique.

22- en passant par l'expansion coloniale de la France

Au 18^{ème} siècle, le courant des invasions s'inverse. Les relations avec l'Islam continuent avec l'ère napoléonienne et la campagne d'Egypte où Bonaparte emploie des troupes indigènes et revient avec une centaine de Mamelouks. Après la période napoléonienne, il faut à nos nouveaux souverains conquérir une part de gloire pour contrebalancer celle de leur illustre prédécesseur et comme il n'était pas question de la chercher dans des conquêtes européennes qui auraient ligué toutes les puissances européennes contre la France, on la chercha ailleurs. L'occasion fut donnée par des pirates barbaresques d'Alger et de Tunis qui interceptant des bateaux ayant à leur bord quelques-uns de nos ressortissants, se virent sommés de nous les rendre. Ils ne firent pas assez vite et donnèrent ainsi à

la France l'occasion de lancer le début de sa 2^{ème} période coloniale par la prise d'Alger en 1830. La conquête de l'Algérie et la mise en place de protectorats sur le Maroc et la Tunisie continua sous les régimes successifs que connut la France et installa les conditions prééminentes qui expliquent les liens actuels entre ces pays. Après le Maghreb, la France étend son influence au Proche-Orient. En 1860, Napoléon III envoie un corps expéditionnaire au Levant (Liban actuel) afin d'y « protéger » les Chrétiens et installe au pouvoir un gouvernement chrétien dans un pays essentiellement musulman ! Entre-temps, en 1869, la France avec la Grande-Bretagne a installé son protectorat sur l'isthme de Suez. La défaite de Sedan pousse la 3^{ème} République, selon un schéma déjà éprouvé, à aller chercher d'autres victoires à l'extérieur mais aussi à occuper une armée dont la loyauté vis-à-vis du nouveau régime n'est pas des plus évidentes. L'Afrique équatoriale Française voit ainsi le jour sous l'impulsion de Savorgnan de Brazza de 1876 à 1885, alors que l'Afrique Occidentale Française se développe en parallèle de 1880 à 1895. A la fin du 19^{ème} siècle, de nombreuses populations de confessions musulmanes sont ainsi sous la tutelle française. Chacun des pays administrés par la France fournira des troupes indigènes supplétives ou régulières qui combattront sur tous les champs de bataille et défendront avec honneur les couleurs de la France. Les pertes de la 1^{ère} guerre mondiale et le rôle éminent de l'Armée d'Afrique dans la renaissance de la France durant le second conflit mondial seront un des griefs majeurs des populations de ces pays lorsque les gouvernements français successifs oublieront les promesses d'émancipation faites en contrepartie des lourds sacrifices consentis...

23- jusqu'à l'immigration économique

La période moderne amena la France à pratiquer une politique organisée d'immigration afin de compenser son déficit démographique face à l'Allemagne puis celui dû aux pertes humaines liées aux deux guerres mondiales. Le commencement de cette période se situe en 1904, année à partir de laquelle l'Etat organise à sa guise l'importation de travailleurs coloniaux. En 1916, le Ministère de la Guerre prend en main le recrutement et le placement des travailleurs originaires des colonies en mettant en place une agence coloniale, le Service des travailleurs coloniaux qui, la proximité aidant, proviennent pour la plupart du Maghreb. Venus à la demande des employeurs métropolitains, ils sont cependant peu nombreux au début car leur nombre n'excède pas 10 000 en 1914. Montés au nombre de 100 000 durant la 1^{ère} guerre mondiale, les rapatriements autoritaires des années 1920 les ramènent à l'effectif de 36 000 travailleurs musulmans jusqu'en 1939 alors que Polonais, Italiens et Espagnols sont appelés en grand nombre pour la reconstruction ; la seconde guerre mondiale ne changera pratiquement rien. C'est après 1945 que l'idée d'une immigration raisonnée apparaît avec la commission du Plan Monnet qui prévoit de faire venir 90 000 Nord-Africains sur les 310 000 travailleurs immigrés estimés nécessaires à la reconstruction. Dès 1947 cependant, on s'aperçoit de l'existence de 80 000 chômeurs algériens et le gouvernement s'oppose à la venue d'autres travailleurs. Seuls 6 000 Marocains sont introduits comme mineurs de fond sur les 272 000 travailleurs étrangers appelés en définitive. Il n'y a donc toujours pas dans ces années d'après-guerre de politique officielle d'immigration nord-africaine ou musulmane.

La guerre d'Algérie survient et n'encourage pas les gouvernements à faire venir dans l'hexagone des populations musulmanes nord-africaines. Cette guerre vécue comme un traumatisme par les nombreux rappelés, puis par les rapatriés laisse même un sentiment durable de rancœurs et de

méfiance teintée de xénophobie vis-à-vis des populations maghrébines. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que le recours à l'immigration est envisagé comme solution durable à l'illusion de la croissance continue que connaît notre pays. Face à une demande de travail qui s'accroît, la main-d'œuvre nationale ne suffit pas et la France se tourne vers son ancien empire. L'afflux spontané des immigrants surprend cependant par son ampleur et les arrivées doivent même être freinées (accord franco-algérien d'avril 1964). En 1968, un nouvel accord de contingentement autorise 35 000, puis 25 000 migrants par an. Cependant, le manque de contrôle du gouvernement laisse entrer clandestinement une population plus importante dont on se borne généralement à régulariser la situation, ce que ne comprend pas toujours la population nationale, ni celle immigrée qui s'est astreinte à subir les formalités pour accéder librement et légalement dans notre pays. 1973, et le choc pétrolier, entraîne un raidissement de la position des autorités françaises confrontées à une crise économique de grande ampleur et à une récession économique cause d'un chômage considéré à l'époque comme très important. En 1974, les premières lois restrictives sur l'immigration apparaissent. A cette époque, la majorité de la population immigrée vient en France sans famille et vit dans des foyers SONACOTRA dans l'intention de retourner au pays après avoir économisé pendant plusieurs années. A partir des années 70, les origines et le comportement changent avec l'arrivée de nouvelles populations musulmanes telles que les Pakistanais, les Turcs et les Africains noirs et le développement du regroupement familial marquant la volonté de s'installer durablement dans le pays. Les immigrants musulmans quittent les foyers et s'installent en famille dans les HLM en banlieue. Malgré des politiques gouvernementales successives différentes, l'immigration s'accélère et laisse durablement l'impression d'une invasion dans l'esprit des Français confrontés à un chômage qui va en s'aggravant et confortés dans cette impression par les campagnes de certains partis politiques (le Front National commence sa progression à cette époque) mais aussi par les présentations que fait la presse du phénomène. Les personnes voulant défendre le caractère humanitaire de la France terre d'accueil indisposent généralement les Français par un discours répétitif et quasi-doctrinaire sur la tolérance et la richesse de notre pays oubliant que tout leur auditoire n'en profite pas forcément. Dans les années 80, la politique exploite même l'immigration comme un argument de vote puisque le candidat Mitterrand identifie son programme à la lutte contre la xénophobie, ce qui peut paraître limité comme enjeu politique mais vaudra à un certain nombre d'électeurs la désagréable impression que les étrangers dont une majorité est musulmane entrent délibérément dans un débat qui n'est pas le leur alors que ceux-ci n'avaient pas demandé à se trouver au centre des débats. De même les Musulmans pâtissent-ils de l'habillement religieux qui est donné à des conflits militaires et des actes terroristes pour des intérêts politiques ou économiques, laissant dans l'esprit des Français l'image d'une religion violente voire barbare.

Dans une situation où depuis quinze années l'Etat français lutte contre l'immigration clandestine sans pour autant s'opposer au regroupement familial depuis la reconnaissance par le Conseil Constitutionnel du droit de chacun à pouvoir vivre en famille, les quelques 5 millions de Musulmans vivant en France forment une mosaïque tant par les origines ethniques et les pratiques religieuses que par les différents statuts de ces populations. Fruit de sa propre histoire comme de celle du passé colonial de notre pays, l'Islam possède maintenant son histoire sur le territoire français et se traduit par l'existence de nationaux convertis, de Musulmans naturalisés et de rapatriés harkis, de Musulmans nés sur le sol français de 2^{ème} voire de 3^{ème} génération, et d'étrangers vivant sous les

différents statuts de réfugiés politiques, de possesseurs de cartes de résidents ou de séjour, ou sans statut autre que la clandestinité. Si ces représentants de la deuxième religion de France retiennent l'attention parfois malgré eux, l'histoire, à laquelle on pourrait ajouter la géographie, montre à quel point l'Islam est imbriqué dans notre pays et combien il est difficile traiter de celui-ci comme d'un tout uniforme tant les situations et les cultures des Musulmans de France sont différentes. L'intégration est un fait plus ancien qu'on ne le croit généralement car plus d'un Français possède du sang de ces Moriscos qui se sont fondus dans la foule entre le 8^{ème} et le 15^{ème} siècle. Si l'Islam de leurs ancêtres a disparu, il a comme toutes les cultures dont est constituée la France, laissé des traces dans la langue, dans les noms de lieu ou de famille ou plus généralement dans les arts et les sciences au sens large. L'Islam aujourd'hui en France, sans disparaître comme celui des premiers Musulmans en France a de très grandes chances de s'adapter ainsi que l'histoire de notre pays et de cette religion semble l'avoir démontré. Il n'est en aucun cas la religion violente et sectaire que l'on nous a trop souvent dépeinte.

3) DES POPULATIONS PLURIELLES ET PARFOIS DESEMPAREES

Phénomène temporel, l'Islam, 2^{ème} religion de France est une mosaïque de courants. Il est difficile de dénombrer avec précision les Musulmans vivant sur notre territoire qu'ils aient ou non la nationalité française. On s'accorde, pour l'heure à une estimation qui approche les cinq millions de Français se disant de religion musulmane et de ressortissants étrangers appartenant à des pays de religion musulmane (Maghrébins, Turcs, Africains, Pakistanais, Moyen-orientaux...) dont on peut présumer qu'ils se réclament de l'Islam.

31- Les différents courants de l'Islam en France

311- l'héritage de la France coloniale :

L'Islam, contrairement à une idée encore communément partagée, ne constitue pas une communauté homogène. Ainsi, malgré la volonté des musulmans de dépasser leurs divisions, les ethnies d'origine structurent fortement l'Islam français. Même encore chez les jeunes nés en France dont la pratique religieuse est souvent devenue résiduelle, les références religieuses sont celles de leurs parents par rapport aux autres jeunes. Il faut cependant reconnaître que leur religion ne se nourrit pas des mêmes références que celle de leurs parents et se rapproche de ce fait de la religion d'autres jeunes issus de pays d'origine différents mais ayant grandi eux aussi en France

- L'Islam maghrébin

L'immigration en provenance des pays d'Afrique du Nord s'est substituée à l'immigration européenne traditionnellement dominante (même si un retour des populations d'Europe centrale et orientale prend de l'ampleur depuis la chute du système soviétique). Sunnite de type malékite assez rigoriste, l'Islam maghrébin regroupe les effectifs les plus nombreux (en y intégrant tous les nationaux issus à des titres divers de ces pays). Il représenterait environ 40% de la population musulmane de

France. En 1990, on comptait 800 000 Algériens, 450 000 Marocains, 200 000 Tunisiens et 450 000 Français harkis. A l'heure actuelle, ces chiffres ont baissé en partie suite aux retours dans les pays d'origine, mais surtout par le fait de naturalisations régulières obtenues par le droit reconnu de pouvoir prendre la nationalité de ses enfants ou largement admis par le législateur français de pouvoir acquérir la nationalité après 10 années de séjour régulier (hors scolarité) en ayant une activité professionnelle et sans avoir fait l'objet d'une condamnation. Cette population est, en ce qui concerne les plus anciens, faiblement scolarisée et pour les plus jeunes, français ou étrangers, majoritairement en situation d'échec scolaire. Elle fréquente peu ou a peu fréquenté les écoles religieuses et reste encore soumise pour les plus âgés à l'influence des politiques menés par les trois pays d'origine même si cette affirmation est moins vraie qu'il y a une dizaine d'années.

-L'Algérie :

Les ressortissants algériens restent majoritaires malgré de très nombreuses naturalisations au sein de la population d'origine maghrébine. Le flux d'immigration a bien baissé ces dernières années et se retrouve pour l'essentiel dans le regroupement familial, mais aussi pour des raisons évidentes dans la recherche de la sécurité. L'influence de l'Algérie se retrouve au niveau religieux avec une action des intégristes très forte dans les années 90 jusqu'à ce que l'Etat français prenne conscience du danger. Au plan politique, le gouvernement algérien perd peu à peu de sa crédibilité face à une population qui vit dans une démocratie libérale.

-Le Maroc :

Le sentiment religieux est lié chez les Marocains à la personne de leur roi et à sa fonction de « Commandeur des Croyants », seul chef spirituel et religieux sunnite qui n'est d'ailleurs pas reconnu dans les autres pays. Jusqu'à très récemment, l'Amicale des travailleurs et commerçants qui gère les mosquées en France était très proche du pouvoir et sous son contrôle. L'avènement du jeune roi Mohammed VI, plus libéral, n'a pas supprimé les liens religieux mais laisse une plus grande liberté de manœuvre.

-La Tunisie :

Les Musulmans tunisiens semblent très actifs dans notre pays. La section française du mouvement Foi et Pratique (Sama'at tabligh wa dawa al'Ilal : Société pour la propagation de la Foi et pour l'appel de Dieu) développe une intense activité missionnaire dans les lieux de forte présence immigrée, afin de ranimer la Foi des tièdes. Un autre mouvement, parfois qualifié d'intégriste et de fondamentaliste, s'attache, avec des visées politiques à ré-islamiser le monde maghrébin, les Frères musulmans. Il faut cependant noter que la Tunisie est un des rares pays musulmans à posséder un réel gouvernement laïc et que celui-ci a lutté farouchement contre les Frères musulmans dont un grand nombre a été arrêté. Simultanément, l'élévation régulière du niveau de vie des Tunisiens concourrait à la perte d'audience de ces derniers. De ce fait, il semble que leur influence en France ait presque disparu.

-L'islam africain :

Bien qu'étant déjà implanté dans un grand nombre de pays africains, on peut dire qu'il est en grande partie le fruit de la décolonisation et qu'il connaît un développement important au début des années 60.

A l'origine essentiellement composée de Catholiques, l'immigration africaine se répartit bon an mal an par moitié entre Chrétiens et Musulmans, les animistes représentant moins de 1% des populations connues. L'islam africain est organisé en confréries religieuses liées au pays d'origine : Sénégal, Mali, Mauritanie, Côte d'Ivoire... Il s'agit pour l'essentiel d'un islam sunnite, soufi, maraboutique où le rôle des guides, des gestes, des miracles est essentiel. Le Marabout est indissociable de l'islam africain, il est un personnage à la fois craint et vénéré. C'est généralement un lettré venu en France dans les années 1970. Il est à dissocier absolument des « marabouts à cartes de visite » proposant force désenvoûtements et élixirs tirant profit de la naïveté populaire et faisant les joies des gendarmes en quête d'escrocs !

-Les Harkis :

Ce terme désigne officiellement l'ensemble des personnes originaires d'Algérie qui ont eu un comportement pro-français durant la guerre d'Algérie et ont dû, de ce fait, quitter le pays lors de son accession à l'indépendance en optant pour la nationalité française. Sous ce terme sont rassemblées des populations très diverses : soldats ayant servi dans les rangs de l'armée française, élus, hauts fonctionnaires, professions libérales. La nature de leur engagement avec la France était diverse : volonté de se défendre, attachement aux colons ou aux militaires européens, croyance en un Etat égalitaire français entre Musulmans et Européens. Ces « Français musulmans » tels qu'ils ont longtemps été nommés, sont estimés avec leur descendance à plus de 600 000 par la Délégation aux Rapatriés. Pour surprenant qu'il soit, la jeune génération exprime plus son ressentiment que ses parents envers le traitement ingrat et déshonorant que lui a fait subir l'Etat français.

312- Les fruits de la conjoncture économique

Il est à noter que des types de population dont la pratique diffère de l'islam purement maghrébin sont le fruit de la conjoncture économique favorable des « trente glorieuses » qui a favorisé leur installation. L'islam pratiqué par les Turcs différenciait déjà nettement la vie sociale et politique de la pratique religieuse, alors qu'avec l'idée de l'abandon du retour au pays, les Beurs affirment de plus en plus leur volonté d'être français et développe une pratique originale de l'islam différente de celui de leurs parents.

-L'islam turc :

Minoritaires en France, les Turcs musulmans sont des ruraux originaires de l'est et du centre de la Turquie. Sur les quelques 200 000 personnes de nationalité turque résidant officiellement en France plus de 50% sont des Kurdes dont une forte proportion de chiïtes. Les populations présentes reflètent les différentes tendances existant en Turquie (sunnite, chiite alévite, kémaliste). Ignorant l'Arabe, possédant une culture différente, les Turcs ne se mêlent guère aux autres Musulmans dont les

éloigne de surcroît le caractère laïque de leur gouvernement et la séparation imposée par Attaturk de la religion et de la vie politique.

-Les clandestins :

Population difficilement dénombrable, l'Office National de l'Immigration recensait à la fin des années 80, près de 100 000 régularisations par an dont une forte majorité de Musulmans. Le chiffre serait tombé à une moyenne de 40 000 clandestins entrant en France par an ces dix dernières années avec une forte progression des personnes en provenance d'Europe centrale et orientale et dont un grand nombre ne cherche qu'à transiter par notre pays pour se rendre plus au nord.

-Les Beurs :

Incorporé en 1986 à la langue française, le mot « Beur » désigne un enfant d'immigrés maghrébins né en France. Peu accepté au début, ce terme est maintenant revendiqué par une partie de cette population qui y trouve un moyen de se distinguer et se reconnaître. La situation de cette population au regard de la culture et de la nationalité est très contrastée. Certains se sentent d'abord Maghrébins, d'autres Français, enfin les derniers simplement Beurs en ne se reconnaissant dans aucune des deux cultures, ce qui leur pose un problème identitaire. Certains sont en cours de ré-islamisation, d'autres en voie d'acculturation. Les dernières années ont donné lieu à une importante production culturelle, en particulier dans le domaine musical, témoignage d'une volonté de reconnaissance identitaire. Dans une forte proportion des cas, l'Islam n'est plus qu'une référence à l'instar du Catholicisme français et ne connaît plus qu'une pratique aléatoire de la part de cette population.

313-L'exception française ?

Il reste enfin une population originale dont on s'est demandé parfois si elle ne cédait pas à un phénomène de mode parmi les élites et qui concerne des gens vivant en France depuis plusieurs générations.

-Les Français convertis :

Près de 100 000 Français dits « de souche » se sont convertis à l'Islam. Tous n'appartiennent pas à des associations, mais la Fédération nationale des Musulmans de France regroupe à elle seule près de 150 associations.

On s'aperçoit à la lecture de cet inventaire qui est pourtant resté très sommaire, que l'Islam pratiqué en France est loin d'être aussi monolithique que dans l'imaginaire de la population française et qu'il s'exprime sous des formes variées qui conduiront peut-être un jour à l'émergence d'un Islam de France comme il existe un Islam marocain ou algérien.

32- des populations désemparées

Qu'ils s'agissent de populations enracinées depuis des années en France ou de Français récents, les deux catégories sont en grande partie vulnérables aux changements économiques et

partagent souvent avec la partie la plus défavorisée de la population française bon nombre de caractéristiques en matière de logement et d'insertion (ou plutôt de non-insertion) professionnelle et sociale, même si cela est devenu moins vrai qu'il y a une dizaine d'années. Conséquence des différentes crises économiques, le chômage frappe également Français et étrangers musulmans dont une grande partie possède un faible niveau d'éducation.

321- un chômage qui touche plus les populations immigrées.

Il est une constante qui fait que les étrangers sont plus touchés que les nationaux dans l'ensemble des pays développés. Il ne faut pas y voir l'expression d'une forme de racisme particulier ou d'une préférence nationale, mais le reflet d'une situation qui met en exergue la faible formation professionnelle des étrangers liée souvent à un faible niveau d'instruction qui ne leur permet pas de retrouver aisément un travail dans une autre branche en cas de licenciement alors que parallèlement les professions à faible qualification professionnelle ont été et sont encore les premières touchées par le chômage. Enfin pour des raisons liées à l'incapacité des parents de suivre le travail des enfants dans une langue qu'ils ne savaient pas écrire, les Français d'origine maghrébine sont souvent dans une situation d'échec scolaire proche des étrangers même si cette analyse doit de plus en plus être fortement nuancée.

-Le chômage de plein fouet

Fin 1989, le nombre de demandeurs d'emploi était de 325 000 sur lesquels près de 80% étaient des Musulmans. Le taux de chômage parmi les étrangers est en permanence plus élevé que celui de la population française alors que la durée de chômage longtemps plus courte que celle des Français est devenue similaire. Les communautés algériennes, marocaines et turques ont ainsi souvent été plus vulnérables que les Français aux effets des restructurations industrielles des années 80. Les plus jeunes, peu formés ont subi de plein fouet les conséquences du déclin du secteur industriel où ils étaient très représentés. Les emplois non qualifiés qu'ils occupaient ont été supprimés en majeure partie (automobile, bâtiment et travaux publics, métallurgie) et les licenciements n'ont cessé de s'accroître jusqu'à la fin des années 90. Ces exemples ne prennent pas en compte le fait que la population immigrée est pour beaucoup encore majoritairement masculine et en âge actif contrairement à l'ensemble de la population française. On peut cependant en conclure que ces étrangers ont fait les frais de la nécessaire modernisation de l'appareil productif français.

Il n'existe apparemment pas de statistiques prenant en compte le chômage des Français musulmans d'origine maghrébine, certainement au nom de la préservation de la liberté individuelle et confessionnelle. Il est cependant fort probable qu'ainsi que l'annoncent régulièrement les médias sans avancer de chiffres, les jeunes Beurs soient plus touchés par le chômage que la moyenne des autres Français, pour les raisons scolaires évoquées précédemment. Cette assertion ne doit cependant pas occulter la réelle volonté d'une part importante de cette population de réussir son intégration.

-Des voleurs d'emplois... ?

Les études du Ministère du Travail et de l'Emploi permettent de constater que les étrangers ont vu leur répartition dans les grands secteurs d'activité se rapprocher dans un premier temps de celle des

Français puis dans un second temps (années 90) se détacher à nouveau. Les étrangers ont participé aux mutations d'activités (recul de la grande industrie, tertiarisation, féminisation) et aux transformations de qualification professionnelle qu'a connues la France depuis 20 ans. Les écarts entre Français et étrangers n'en restent pas moins considérables : de 1988 à 1995, le nombre de cadres immigrés représente environ 4% du total des étrangers.

Cette constatation peut s'expliquer en partie par l'analyse suivante : la montée en puissance de la Communauté Européenne a vu l'arrivée d'un nombre grandissant de ses ressortissants professionnellement très qualifiés s'installer sur le sol national, alors que les statistiques ne tiennent pas compte des religions des travailleurs ; par ailleurs, un nombre important de travailleurs musulmans (très souvent maghrébins) installés en France depuis un certain temps et ayant acquis une qualification professionnelle de bon niveau ont obtenu la nationalité française et sont ainsi sortis de la statistique, ils n'en restent pas moins musulmans ! Aussi est-il maintenant très difficile de se faire une idée de la situation des Musulmans de France au regard de l'emploi. On peut cependant affirmer sans grand risque qu'elle ne ressemble plus beaucoup à l'image des travailleurs immigrés maghrébins touchés par le chômage des années 80 limités à des emplois peu valorisants et qui est présente encore à l'esprit de nombreuses personnes en France.

-Des conditions de logement qui restent difficiles

Depuis le regroupement familial, on peut affirmer, le cas des clandestins mis à part, que la situation des Musulmans s'est bien améliorée en ce sens que beaucoup ont quitté les foyers où ils vivaient sans leurs familles parfois à plusieurs dans des pièces exigües. Le parc HLM joue maintenant un grand rôle dans l'hébergement des ménages musulmans français et étrangers. La situation reste là aussi très contrastée et pour de nombreuses raisons. L'accès aux HLM n'est d'abord pas toujours très facile pour les étrangers, voire pour les Français d'origine maghrébine et cela malgré les lois contre la discrimination. Le jeu du marché parfois, le système d'attribution d'autres fois se combinent pour empêcher la concentration dans un même lieu de personnes risquant d'être insolubles et limiter les tensions sociales entre populations démunies. Les municipalités tentent parfois aussi d'éviter les regroupements ethniques qui s'avèrent être des blocages à l'intégration et favorisent la mise en place de quartiers ghettos. De même les sociétés de HLM n'assurent-elles pas l'entretien régulier des immeubles dont les locataires ne fournissent pas un paiement régulier des loyers, ce qui tend à provoquer le départ des « bons payeurs » et à ne laisser entre elles que des populations marginalisées. Enfin, en dehors des jeunes sans emploi et des populations les plus récentes, les populations musulmanes d'implantation plus ancienne vivent dans des conditions souvent très correctes : les travailleurs immigrés vivant en France depuis les années 60-70 dans des HLM bien entretenus et leurs enfants ayant réussi leur intégration dans des conditions identiques à celles de Français de nationalité plus ancienne, de plus en plus au sein de ménages mixtes. Il n'est pas inutile de préciser, qu'une bonne part de Français défavorisés de nationalité plus ancienne vivent aussi dans des quartiers HLM marginalisés, mélangés aux populations étrangères.

On voit donc que si les populations musulmanes connaissent des situations variées mais souvent difficiles, elles ne diffèrent en cela que très peu d'une part non négligeable de population nationale d'autres confessions. Cependant, confrontées à une conjoncture économique et sociale

difficile, ces populations souvent désemparées dans un pays et une société qui ne sont pas encore vraiment les leurs vont tenter de retrouver une identité dans l'Islam et à travers lui.

4) UNE STRUCTURATION ISLAMIQUE

Avec la modification qui s'est produite au début des années 70 par le truchement du regroupement familial, le symbole de la cellule sociale reconstituée et de sa volonté de demeurer sur notre territoire est la mise en place d'un réseau religieux et surtout l'installation de mosquées. Pour autant, si l'identité musulmane est bien un fait établi, la pratique des Musulmans en France est très diverse voire faible et est fonction de caractères régionaux ou de générations.

41- Une sédentarisation maintenant bien entamée

Jusqu'aux années 70, la population immigrée est très différente de la population française, plus masculine, concentrée autour d'adultes relativement jeunes, elle comprend peu de femmes et d'enfants ou de personnes âgées. En 1974, suite à la proposition de monsieur POSTEL-VINAY, alors secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés et des familles, le gouvernement décide de suspendre l'immigration des travailleurs étrangers. Mais rapidement, faute de contrôle efficace, le flux des familles va reprendre et constituer le principal apport migratoire des populations musulmanes. Le regroupement familial devient une réalité juridique puisque le Conseil d'Etat l'érige dans une décision du 8 décembre 1978 au rang de principe général du droit en affirmant que « chacun a droit à une vie familiale normale ». Ainsi, depuis 23 ans, se produit un processus permanent de rapprochement entre la structure de la population nationale et celle de la population d'origine étrangère. Cette évolution passe par la reconstitution des couples ayant souvent un fort taux de natalité et qui doivent concevoir leur avenir à l'intérieur de la société française. L'Islam, après avoir joué le rôle de refuge pour des travailleurs exilés et désemparés s'affirme peu à peu comme la volonté de retrouver une identité et de transmettre un patrimoine culturel, et même de l'adapter aux contingences de la vie en France. Cette affirmation identitaire s'est traduite dans sa manière la plus visible par la multiplication du nombre des lieux de culte.

42- Les mosquées

La revendication musulmane pour l'ouverture officielle de lieux de culte en France est relativement récente. Les premières demandes datent de la période 1976-1980 où plusieurs conflits à la SONACOTRA se sont développés dans ce cadre et sur les lieux de travail. L'industrie automobile a, la première, accepté de souscrire à ces revendications en mettant en place sur les lieux de travail des salles de prières aménagées qui apparaissent aussi comme des facteurs de paix sociale et d'encadrement des travailleurs. A cette même époque s'ouvrent des salles de prière dans les banlieues, dans les caves et les sous-sols des cités. Enfin des lieux de culte visibles dans l'espace public sont mis à la disposition des Musulmans par les autorités locales ou créés par les associations

religieuses déjà évoquées qui parviennent à recueillir des budgets supérieurs à ceux des organisations laïques émanant des pays d'origine (et par la même à obtenir une certaine indépendance).

La parution du livre « Les banlieues de l'Islam » de monsieur Georges KEPPEL a semé le trouble dans le paysage médiatique et politique par l'annonce qu'il faisait de l'existence de mille mosquées sur le territoire national et par la reprise sans nuance de cette affirmation par la presse toujours en recherche de sensationnel. Ces soit disant mille mosquées sont en fait des lieux de prières dont beaucoup ne sont que des appartements de la banlieue de Marseille ou de Nanterre, voire des pièces de ces appartements dédiés à la prière et dans lesquels se réunissent moins d'une dizaine de Musulmans pour prier en commun. Monsieur Bernard ETIENNE, dans son livre « L'Islam radical » dénombre 5 grandes mosquées (3 à Paris, 1 à Lille, 1 à Marseille), 73 mosquées pouvant être considérées comme telles, une quarantaine de petites mosquées dépendant de foyers SONACOTRA ou ALTHRAME et quelques centaines de lieux de prières pouvant rassembler plusieurs dizaines de fidèles. Même si depuis la parution de ce livre, les choses ont quelque peu évolué (1 grande mosquée à Lyon), on est loin des mille mosquées de G. KEPPEL et les minarets ne sont pas encore près d'envahir le paysage français. C'est plutôt la discrétion et la vétusté de ces lieux, même si la situation s'améliore régulièrement, qui surprennent si l'on pense qu'il s'agit de la 2^{ème} religion de France et qu'elle concerne près d'un habitant sur douze.

Mais face à cette pluralité de lieux de culte, il faut avoir à l'esprit ce qu'est et ce que représente une mosquée et la définir. Bien au-delà de la simple bâtisse accueillant les croyants, la mosquée est avant tout un lieu communautaire, le lien avec l'UMMA, lieu de l'auto-affirmation, symbole du groupe reconstitué et de sa présence durable. La mosquée est un lieu de réunion et de prière et non pas un temple consacré comme c'est le cas des églises. Le croyant peut y venir pour méditer, prier, apprendre, enseigner, mais également pour y traiter de toutes les affaires de la cité ou du domaine privé. L'Islam n'est pas seulement qu'une religion, c'est aussi un ensemble de comportements régis par la loi coranique. Pourtant, il semble que la pratique des Musulmans vivant en France subit une transformation visant à adapter sa façon de vivre l'Islam à un pays laïque tolérant et de culture issue du judéo-christianisme et de la philosophie des lumières.

Les différentes enquêtes réalisées sur les attitudes politiques et sociologiques des Musulmans font apparaître une multitude de pratiques liées aux diverses formes que revêt leur socialisation et leur milieu ambiant.

421 Des pratiques régionales

Il ressort de différentes études (dont une du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales en 1988), qu'il se produit une sorte de régionalisation des formes d'accompagnement de l'Islam à la réalité française, voire d'adaptations du religieux au politique. Ces particularités des modes de négociation socio-politique avec les pouvoirs publics de la région d'installation apparaissent en quelque sorte comme une forme de socialisation et d'intégration. On peut observer des formes d'action collective allant de demandes d'ouverture de salles de prière ou de carré musulman dans les cimetières à des tentatives de passage au politique comme chez les jeunes à Marseille ou dans le Nord-Pas-de-Calais. Il en est de même l'existence des mouvements anti-racistes ; le MRAP ou SOS racisme ont pris une dimension politique et se sont intégrés au paysage électoral français (Harlem

Désir est devenu un élu français !). En Alsace où prévaut, en particulier à Strasbourg, un Islam turc et de classe moyenne, l'existence du Concordat favorise une stratégie qui vise à faire pression sur le Parlement européen en vue d'une reconnaissance de l'Islam qui pourrait résulter d'une abolition de celui-ci ou de son adaptation aux autres religions. La Communauté européenne a récemment fait abstraction de toute référence à la culture judéo-chrétienne dans ses textes, allant de fait vers une reconnaissance implicite de l'existence de l'Islam en Europe. On peut penser que l'action menée à Strasbourg a pu influencer cette décision.

422 Des pratiques différentes selon les générations

La piété ne déborde pas des rangs des Musulmans vivant en France ; selon Bruno ETIENNE, environ 4% de ces Musulmans auraient une pratique religieuse régulière, rejoignant en cela les estimations de la pratique religieuse des Catholiques. Cette constatation n'est pas une négation de l'identité musulmane au quotidien, mais elle intègre une évolution des comportements selon les générations et leur adaptation à la vie hexagonale. On observe un clivage assez marqué entre les jeunes et les gens plus âgés, entre filles et garçons et entre pratiques individuelles et collectives.

Chez les plus âgés, c'est une forme « d'Islam tranquille » qui domine, qu'il s'agisse d'une pratique individuelle ou familiale et collective qui s'organise autour de la mosquée, des fêtes religieuses et de l'éducation des enfants. Ce sont là des pratiquants « installés » et qui vivent souvent dans les zones HLM entretenues évoquées au paragraphe précédent.

La majorité des plus jeunes semble pouvoir être classée dans une catégorie des Musulmans « respectueux », vivant un Islam plus culturel dans son expression que culturel. Pour ces jeunes, les fêtes musulmanes sont plus des occasions de sociabilité, de retrouvailles identitaires et communautaires que d'ascèse, pour beaucoup à l'image du cheminement des jeunes Catholiques. Leur investissement dans le mouvement associatif combine l'affirmation d'une identité collective à travers le recours à l'Islam et la mobilisation autour des valeurs de la nouvelle citoyenneté locale et participative. On peut aussi observer quelques différences de comportements entre les filles et les garçons : les premières s'affirment plus volontairement laïques mais pratiquent davantage, alors que les seconds se réclament davantage de l'identité musulmane mais respectent moins souvent les obligations du Coran. Cette présentation pacifique des jeunes Musulmans doit cependant ne pas contourner l'écueil des « jeunes de banlieues » dont la délinquance est souvent revendiquée au nom de l'Islam, le cas le plus extrême connu étant celui de Khaled Kelkal. Il faut en retenir que cette population dont les origines sont souvent multiethniques n'a plus avec l'Islam que des liens lui donnant les moyens de s'identifier sans assumer les principes de ce que signifie cette identité, tout bonnement parce qu'elle ne les connaît plus. Le mélange dans ces bandes avec des jeunes d'autres origines confessionnelles n'est pas rare.

Au-delà du développement de structures et de pratiques islamiques, c'est essentiellement l'aspect quantitatif de la présence musulmane en France et certaines revendications liées à des gestes délictueux qui interpellent les Français et alimentent certains phantasmes sur l'autre.

5) UN POIDS CROISSANT SUR NOTRE TERRITOIRE

Les pays du Maghreb, la Turquie, le Pakistan et les états musulmans d'Afrique ont eu pour la plupart une démographie galopante jusqu'à très récemment, surtout si on la compare à celle de la France ou d'autres pays d'Europe occidentale. Ces pays musulmans connaissent un développement économique souvent difficile et ne sont pas en mesure de proposer à leur jeunesse l'avenir auquel elle aspire. Pire encore, l'activisme islamiste crée les conditions favorables à la fuite de ces jeunes qui veulent échapper aux massacres comme en Algérie ou à l'obscurantisme que veulent imposer certains d'entre eux comme cela a été le cas en Iran et l'est actuellement en Afghanistan.

51- La jeunesse des états du Sud

La politique économique des états du sud du bassin méditerranéen est en partie grevée par la part prise par les jeunes sur l'ensemble de la population là où il n'y a pas eu de politique de contrôle des naissances ou du moins d'encouragements à limiter celles-ci. Ainsi en Algérie, près de la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans. Le marché du travail de ces pays étant saturé, les regards de cette jeunesse en quête de travail se tournent d'autant plus facilement vers l'ancienne métropole coloniale que l'on peut trouver d'éventuels parents sur lesquels on espère pouvoir compter et que l'on a appris la langue de cette métropole à l'école. On continue donc d'assister, malgré les restrictions annoncées et les mesures prises, à une poussée migratoire illégale et clandestine vers la France même si celle-ci ne dépasse plus guère 20 000 Musulmans par an et ne représente plus que la moitié de l'immigration clandestine. La conjoncture économique et politique des états du Sud fait donc naître de réelles inquiétudes pour l'avenir démographique de notre pays dans l'esprit des Français, d'autant que l'histoire a toujours montré que les populations se déplaçaient des zones surpeuplées vers les zones les moins peuplées et les plus riches.

52- L'attraction des pays industrialisés

Le dénuement relatif des jeunes de ces pays les pousse à rejoindre les centres industriels synonymes pour eux de travail, d'argent et d'ascension sociale. Les foyers de L'Islam en France se confondent donc généralement avec l'implantation nationale actuelle voire ancienne de notre industrie.

La région parisienne, riche d'une forte implantation de l'industrie automobile, regroupe une part importante de la population musulmane. Les départements du Nord (conurbation de Lille – Roubaix - Tourcoing), la région lyonnaise et le sillon rhodanien sont d'autres pôles de forte concentration de ces populations. Elles sont aussi très présentes sur le pourtour méditerranéen près des chantiers de construction navale (Toulon, La Seyne) et du site pétrochimique de Fos – Marseille. Enfin la région des bassins sidérurgiques et houillers de Lorraine a longtemps attiré une forte main-d'œuvre qui s'est fixée malgré la récession qui a frappé cette région.

Dans ces centres industriels, les populations musulmanes forment une nouvelle classe sociale. Ouvriers pour la plupart, ils ont un taux de qualification inférieur et des salaires plus bas que celui de leurs collègues français. De ce fait, ils ont tendance à se regrouper dans les banlieues défavorisées,

dans des cités déshumanisées, symboles de l'architecture flamboyante des années 70 avec leurs grandes « barres » d'immeubles. Ce sont les fameuses « Banlieues de l'Islam » dont parle G. KEPEL.

53- Les banlieues de l'Islam

Le phénomène du regroupement familial, lié à l'attraction des pôles économiques et industriels, favorise la concentration identitaire des Musulmans (comme des autres populations). Ce phénomène de masse, ajouté à la relative pauvreté de ces populations, engendre la formation de quartiers « ghettos » qui indisposent largement l'opinion publique française. Le cas de Marseille, aussi appelée « l'Alger française » est symptomatique de cette image. Celle-ci est encore aggravée par la rancœur de ces populations pour le pays qui les accueille et n'a pas su, selon eux, répondre à toutes leurs attentes. De ces malaises sont issus les premiers mouvements de violence qui ont secoué les banlieues. L'opinion publique française est restée très marquée par les images retransmises par la télévision des scènes de violence, de saccages et même d'insurrections perpétrées par des jeunes d'un certain nombre de ces quartiers. Elle reste très sensible quand on évoque les nombreux trafics incluant celui de la drogue qui s'y déroulent, ce qui concourt à augmenter le sentiment de méfiance naturelle vis-à-vis de l'autre.

De ce survol rapide de la situation de l'Islam en France, il convient de retenir, semble-t-il, qu'une fraction de l'UMMA est entrain de se structurer peu à peu dans le tissu social français, sur le territoire français, en une fraction en expansion relativement organisée de l'UMMA mondiale, avec ses structures et ses références propres. Ses fidèles peu nombreux mais convaincus sont pour la plupart d'origine ou d'attaches étrangères. Sa gestion, au départ uniquement d'origine étrangère, tend très doucement à se caractériser par des apports français. Par ailleurs, son érosion, si elle n'est pas assurée, semble bien entamée avec la baisse de ferveur religieuse de la jeune génération qui adhère plus facilement aux valeurs matérielles de notre société. La poussée migratoire, bien inférieure aux craintes de l'imaginaire des Français, ne pourra certainement pas à elle seule entretenir et plus encore amplifier le phénomène. Les populations resteront, mais peu de ces futurs Français seront des Musulmans militants et ils développeront un Islam à l'aune des valeurs de la société française, développant comme chaque religion le fait les valeurs les plus utiles à l'homme dans son milieu. Le développement de cet Islam « français » pose-t-il donc réellement des problèmes à la France ?

II- LES PROBLEMES POSES A LA FRANCE

« Plus le groupe musulman se constitue et s'affirme publiquement au sein d'une société qui depuis longtemps, volontairement ou non, a abandonné tout caractère confessionnel, plus il va susciter des réactions aggravant celles que provoquent les différences sociales et culturelles. Car l'Islam n'est pas seulement du domaine de la conscience individuelle : il revendique un impact socio-politique direct sur la vie des pays qui l'adoptent ou l'accueille ». Cette opinion émise par Monseigneur CLAVERIE, évêque d'Oran, résume la problématique à laquelle la France pourrait se trouver aujourd'hui confrontée. Le renouveau de l'Islam contemporain sur notre territoire, tantôt piétiste ou communautaire, tantôt proche de l'islamisme politique, soulève deux grands problèmes : d'une part le problème identitaire posé à la société et d'autre part le problème de dépendance posé à l'Etat.

1) LA SOCIETE ET LE PROBLEME IDENTITAIRE

La modernité produite par une éthique laïque, mais surtout par une société qui sacrifie tout à l'économie, semble avoir engendré une société sans grand projet d'ensemble auquel l'individu pourrait adhérer. Cette société en « décomposition » apparente affecte la puissance assimilatrice du « creuset français » et provoque un repli identitaire se traduisant par une résurgence des cultures régionales, par un développement des religions nouvelles et des sectes et une réaction de l'Islam qui se traduit par un début de ré-islamisation.

11- Une société en décomposition

Depuis le Haut Moyen-Age, l'homme occidental vit dans un univers religieux. La modernité, concept qui est l'aboutissement d'un processus dont les philosophes des Lumières sont généralement tenus pour les principaux initiateurs, arrache l'homme à toute transcendance et le rend théoriquement maître de son destin. La victoire de la rationalité critique a rejeté la religion vers la sphère privée ou familiale et fait triompher la sécularisation de notre société. En France, la laïcité a même été érigée au rang de dogme incontournable. Ce choix politique s'est exprimé dans la loi anticléricale de 1905, dite loi COMBES et a été adopté ensuite de manière moins radicale par toutes les grandes démocraties connues dans le monde. Ainsi l'Etat s'oblige-t-il à suivre des principes laïques mais garantit par ailleurs la liberté de pensée dont découle naturellement la liberté de croyance et de culte. Nous vivons donc dans un monde où l'on peut croire en Dieu et le vénérer, mais notre société semble s'être irréversiblement détachée de Dieu.

Ce que l'on pourrait appeler « la mort de Dieu », c'est-à-dire la liquidation d'un de nos systèmes de représentation du monde paraît avoir gravement affecté nos modes de vie biologiquement, mais surtout culturellement. Ainsi observe-t-on depuis les années 70 un effondrement de la natalité, une baisse relative de la nuptialité, une augmentation vertigineuse des divorces (40% des couples) et une explosion de la vie maritale en lieu et place du mariage. Cette constatation est une tendance générale qui a connu quelques contradictions dans les années 80 et récemment, ce qui pourrait accréditer que la

situation économique joue un rôle déterminant dans l'établissement d'une vie de famille. Néanmoins, les résultats de l'évolution de ces trente dernières années sont que plus de la moitié des enfants vivent et grandissent dans des familles monoparentales, c'est-à-dire dans des ménages auxquels ils manquent souvent la stabilité. Il semble communément admis que les causes de ces bouleversements des valeurs résident dans l'édification d'une société où triomphent l'individualisme, l'égoïsme, l'attrait pour les richesses matérielles et la libération de toutes les contraintes sociales et religieuses des sociétés sur les individus. Cependant comme l'a affirmé l'économiste et démographe P.LONGONE : « l'interrogation centrale ne devrait plus porter sur les effets démographiques directs de cette évolution, mais sur la viabilité d'une société fondée sur une poussière d'individus et non plus sur des familles ordonnées par des valeurs et une morale collective ». Cet état de déstructuration affecte bien entendu le modèle français d'intégration.

12- Le creuset français

L'Etat français, centralisé et unificateur, ne connaît que les individus et refuse les regroupements fondés sur l'origine ethnique ou nationale comme composantes du système politique. Ce principe caractérise le modèle français de l'assimilation (ou de l'intégration) et s'oppose au système politique des Etats-Unis qui reconnaît aux groupes ethniques une existence politique. Dans ce pays, les différentes communautés conservent leur identité et revendiquent le droit à une symbiose multiculturelle avec la société d'accueil.

A l'autre extrémité de ce système, le creuset français a été imaginé comme une émancipation par la possibilité de promotion sociale, par l'accès à une culture posée comme libératrice et reconnue dans le monde, et par les droits qu'elle offre au citoyen. Pour cela, elle exige au préalable une assimilation par l'étranger des valeurs du pays d'accueil, une période probatoire dont le contenu et la durée sont variables. Or, il semble que la société française n'ait plus le dynamisme nécessaire pour fabriquer des valeurs communes, pour générer une identité, de telle manière que celle-ci soit au moins reconnue par ceux à qui elle serait destinée.

Ces valeurs étaient distillées aux Français comme aux étrangers lors des différentes étapes de leur vie et dans de multiples institutions aujourd'hui mises à mal. L'école, espace et période par essence transcendant normalement les différences, ne joue plus son rôle et l'actualité ne manque pas de nous le rappeler. Le service national qui était la deuxième étape de cet apprentissage de la citoyenneté française est en train de disparaître. L'univers du travail, le monde du sport, les loisirs, la consommation culturelle et la mode à travers les médias ne réussissent plus à assurer pleinement la fonction d'assimilation qui leur était auparavant dévolue.

La difficulté tient en ce qui concerne la population la plus âgée ou la plus récemment arrivée dans l'hexagone, à la recherche souvent aléatoire, des éléments unificateurs dans une communauté musulmane arc-boutée sur ses certitudes et étrangère à notre univers mental. Il faut encore ajouter que le vieillissement de la population française apporte une difficulté supplémentaire : c'est par le truchement des plus jeunes que l'on peut acculturer les populations d'origine étrangère ; les populations les plus âgées tolèrent mal l'immigration. Très souvent recroquevillées sur elles-mêmes, faisant preuve d'un certain égocentrisme alimenté par la crainte et l'isolement qu'elle entraîne, elles ont tendance pour se protéger à se fermer, à repousser l'étranger, à se barricader ; comportement que

l'on retrouve vis-à-vis de populations françaises mais étrangères à un village ou à une communauté. Cependant quand cet étranger est un jeune de confession musulmane, elles se sentent doublement menacées, les images de la télévision, souvent leur lien essentiel sur le monde extérieur ne les poussant pas à la confiance...

13- Le repli identitaire

Le repli identitaire, conséquence en bonne partie de la frilosité de notre société et de son manque de foi en elle-même et en ses valeurs, se traduit par un retour à une forme de tribalisme qui s'exprime dans le régionalisme. A ce phénomène franco-français vient en écho un apparent mouvement de ré-islamisation chez les immigrés ou Français musulmans.

-La résurgence des cultures régionales

A l'époque de la communauté européenne et du passage à la monnaie unique, à un moment où l'on parle d'extension à d'autres pays, il peut paraître paradoxal d'observer un retour au régionalisme. Ce repli identitaire est décrit par Alain MINC en ces termes : « La différence redevient une légitimité. Depuis la fin des terroirs, le système français fonctionnait comme une machine à unifier, à assimiler, à araser les particularismes. Les racines devaient disparaître ou se muer en réminiscences pittoresques. De Dunkerque à Tamanrasset, VERCINGETORIX enseigné à la même heure, aux mêmes expressions près : point ultime de la démarche à la française. Aujourd'hui les minorités ont décidé de s'assumer : les Français sont plus auvergnats, plus bretons, plus basques que jamais...On constate une résurgence des cultures régionales et un enracinement plus fort dans la vie locale ».

Les valeurs nationales de l'Etat reçoivent de moins en moins d'allégeance et l'individu « cocooné », protégé, semble avoir remplacé le citoyen. C'est dans le cadre de cette évolution générale qu'il convient notamment de situer le problème de positionnement des « beurs ». Ils expriment ouvertement plus que d'autres cette quête d'identité. Français ils sont, Français ils se veulent, mais pas au prix d'une ablation de personnalité. « A double enracinement, double culture : à double culture, vraie identité » affirme A.MINC dans son ouvrage. Cependant les habitudes françaises s'y font difficilement, d'autant que la référence « étalon » a tendance à disparaître, la société française est elle-même en pleine mutation et ne l'admet pas. Elles préfèrent des êtres faciles à classer, simples à identifier. Elles ont encore du mal à accepter que notre Nation puisse être à l'avenir une mosaïque de communautés. L'actualité nous rappelle régulièrement les méfaits d'une société multiculturelle telle qu'elle s'est développée aux Etats-Unis et risquait de le devenir en Grande-Bretagne. Les mécanismes de ce système étant clairement identifiés, il reste à la France à ne pas les reproduire. La vigilance et l'objectivité face aux avancées d'une éventuelle ré-islamisation participent de ce constat, le laxisme ou la paranoïa ne doivent pas accompagner l'installation d'un Islam qui devra être français.

- Les formes de la ré-islamisation en France

Dans les pays musulmans, il a fallu attendre le milieu des années 70 pour voir apparaître les premiers groupes militant pour une ré-islamisation de la société. Ils se divisent en deux grandes tendances qui trouveront quelques années plus tard, leurs équivalents en France.

L'une d'elle est représentée par des mouvements islamistes qui veulent mener ce que l'on pourrait appeler une ré-islamisation par le haut, c'est-à-dire au travers de l'appareil d'Etat. Ils

s'efforcent donc de conquérir (par des moyens allant de la violence terroriste comme le GIA, à la participation aux élections comme le FIS, tous deux en Algérie) ou d'influencer le pouvoir politique en place afin que la « Charia »(loi tirée des textes sacrés de l'Islam) remplace les systèmes juridiques séculiers et règle l'organisation de la société. Cette tendance se retrouve dans le monde sunnite chez les Frères musulmans et dans le monde chiite, au sein de la mouvance khomeyniste. L'instauration d'un état islamique en 1979 et la vague d'attentats terroristes en France en 1985-86 illustrent cette tendance de la ré-islamisation par le haut. Elle a aussi durablement marqué les esprits et la mémoire des Français sur une certaine forme d'Islam.

L'autre grande tendance s'exprime au travers de mouvements communautaires ou fondés sur la piété personnelle, qui de leur côté visent à une ré-islamisation par le bas, à partir de l'individu. Cette inflexion du « haut » vers le « bas », caractéristique des mouvements de ré-islamisation dans les premières années de la décennie 80 s'explique d'une part par l'échec de la politique islamique par le « haut » en France et d'autre part par une nouvelle interprétation qui met l'accent sur la volonté de rupture avec la société ambiante. Le processus de désaccoutumance du bon croyant à l'encontre de son environnement impie est très précisément codifié. Il a pour cadre la vie quotidienne, la manière de se nourrir, de se vêtir, de prier et concerne les relations avec l'autre sexe et les enfants, l'éducation...La finalité ultime de cette action est la ré-islamisation de la société dans son ensemble, mais en attendant que cela se réalise, cela permet de constituer des réseaux communautaires qui obéissent déjà à la logique de la Charia dans son interprétation la plus stricte. Cette tentative de ré-islamisation par le bas se traduit donc en quelque sorte en France par une volonté de quadrillage spatial et temporel de la société. Cette seconde tendance se retrouve dans le « Jama'al tabligh » déjà cité, association d'origine indo-pakistanaise qui semble constituer à ce jour la plus importante organisation islamique transnationale connue. De nombreux travailleurs immigrés seront ré-islamisés dans les années 70 grâce à l'action de ce mouvement. Il semble cependant qu'à la suite des actions terroristes de 86 et de la découverte d'armes en certains lieux dédiés à la prière dans les années 90, l'action des services de police et de renseignement nationaux ait quelque peu désorganisé ces mouvements et entravé leur action. L'Etat français s'est aussi lancé dans une tentative d'encadrement de l'Islam en créant un centre de formation d'Imams dont le succès semble pour l'instant très relatif, peu médiatisé et pas quantifié.

Le renouveau des mouvements islamistes en France a posé un problème identitaire majeur. L'affaire très médiatisée du voile islamique commencée à l'automne 1989, avec quelques rebondissements depuis, a révélé la progression dans l'hexagone des réseaux de ré-islamisation par le bas, et la volonté de certains de leurs acteurs de tester leurs forces en se confrontant à l'Etat français sur le terrain sensible de la laïcité dans le domaine sacré de l'Education Nationale et du rôle égalisateur de l'école publique. Cette attitude qui apparaît comme résolument offensive pose un certain nombre de problèmes à l'Etat français, nous allons essayer de répertorier les principaux.

2) L'ETAT DEPENDANT

La liberté d'action de l'Etat français ne peut qu'être affectée par l'épanouissement sur le sol national d'une communauté plus ou moins revendicative qu'elle soit à caractère religieux, ethnique

ou pouvant mêler les deux aspects comme cela semble être le cas de certains Musulmans vivant en France. Les problèmes apparaissent à la fois au plan interne et au plan externe.

21- Les problèmes au plan interne

211-Dans la sphère politique : les droits civiques

Un Imam de Clermont-Ferrand cité dans la Revue Française de Science Politique exprimait ainsi en son nom propre, fin 1987, ce qu'il estimait être la demande politique des Musulmans de France : « Pour que quelque chose change pour les Musulmans, il faut changer les lois actuelles de l'Etat français pour donner la possibilité aux représentants musulmans d'entrer au parlement, soit indépendamment, soit par le biais d'un parti politique ». Cette idée, digne d'un système « à l'américaine » se heurte à l'idée de séparation de l'Etat et de la chose religieuse, et à l'absolue nécessité d'être français pour être élu. La représentation des Musulmans qui n'apparaissent pas comme un mouvement en tant que tel, augmentera naturellement au fil des naturalisations et des naissances sur le sol français.

Ce stade extrême de l'intégration musulmane relève encore de l'imaginaire dans le monde politique français et à l'époque, la réponse politique était moins radicale qu'elle ne l'est devenue, du fait du discours lénifiant de certains « grands penseurs politiques », voire candidats à la présidence de la République. Le problème musulman a depuis été désacralisé et ravalé au rang des problèmes religieux ou de société normaux. Le passage à l'action politique de mouvements associatifs de jeunes issus de l'immigration est un phénomène récent qui a cependant eu le mérite de participer à la vulgarisation de la prise en compte de ces résidents sur le territoire national. Jusqu'au début des années 80, les immigrés étaient cantonnés dans des luttes spécifiques ou dans le culturalisme de mouvements associatifs de quartier au sein des banlieues

La libéralisation du droit d'association en 1981 a amené les jeunes de culture musulmane à devenir des acteurs de la vie politique. L'événement générateur de cette prise de conscience politique fut certainement, non pas la montée du racisme comme il est souvent dit, mais l'exacerbation de celui-ci par les médias car ceux-ci relayèrent chaque fait raciste avec emphase. D'autre part les partis politiques utilisèrent dans des buts électoralistes les inquiétudes des Français pour le chômage en désignant l'immigré comme bouc émissaire ou à l'opposé s'élevèrent contre les pratiques de ce pays qui devenaient un véritable refuge de l'intolérance raciale. Alors que le « Français moyen » vivait ses problèmes quotidiens paisiblement sans en vouloir à quiconque, on lui présentait une société remplie de dangereux immigrés d'un côté et de dangereux xénophobes de l'autre. Ce que l'on peut qualifier d'hystérie provoquée a été le catalyseur de la prise de conscience politique des Musulmans en France.

Pour l'heure, la mouvance islamique française (beurs, Français musulmans...) ne saurait devenir une force politique représentée en tant que telle dans nos institutions. Les raisons en sont multiples. Tout d'abord, l'absence de discours politique hypothèque largement les vellétés de représentation. En effet, les jeunes semblent, dans leur grande majorité, ne pas vouloir s'appuyer sur un discours identitaire et confessionnel. Leur volonté d'intégration les place, il faut le reconnaître, dans une situation de dépendance vis-à-vis des institutions politiques ou sociales françaises. Ensuite, encore actuellement la plupart des Musulmans n'ont pas le droit de vote, malgré les tentatives répétées

des partis de gauche de les faire participer au moins à la vie locale. De surcroît, leur concentration est insuffisante pour obtenir, ici ou là, une majorité politique et donc de pouvoir s'emparer des organes de décision politiques. A titre d'exemple, à Marseille, connue en France pour être une ville « arabe », les Musulmans représentaient 3% du corps électoral aux élections présidentielles de 1988. Deux conseillers municipaux d'origine maghrébine et cinq conseillers d'arrondissement ont été élus au sein de l'équipe municipale marseillaise. Cette participation peut être considérée comme le stade ultime de l'intégration politique ; cependant celle-ci est ressentie par beaucoup de nos concitoyens comme une ingérence de l'Islam dans la vie démocratique de nos institutions républicaines où la laïcité tient une place prépondérante et est défendue par une très forte partie de l'opinion publique. C'est dans ce sens que doit être interprétée la proposition de loi sénatoriale du 8 novembre 1989 prévoyant l'impossibilité pour les étrangers de devenir maire ou d'être électeur aux élections sénatoriales (ce qui était le but non avoué des partis de gauche pour tenter de déboulonner ce bastion de la droite...).

212- Dans la sphère du privé : Islam et laïcité, le choc des communautés

Les frictions et les risques d'affrontement étaient inévitables. B.ETIENNE résume bien le problème en ces termes : « L'Etat français à une problématique séculaire qui consiste à proposer systématiquement l'intégration aux minorités qui se présentent sur son territoire, c'est-à-dire leur assimilation, ce qui revient en fait à leur demander de disparaître par fusion. Un bon immigré est un immigré qui disparaît, soit en rentrant chez lui, soit en devenant français républicain et laïc. Or l'Islam... a un imaginaire et une culture qui rendent quasiment impossible leur assimilation ».

En effet, l'Islam n'est pas seulement du ressort de la conscience individuelle : il revendique un impact socio-politique sur la vie des pays qui l'adoptent ou l'accueillent. Nous nous trouvons donc dans une problématique de confrontation car l'Etat français est laïc. La France, république laïque, « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de religion » et « respecte toutes les croyances ». Ce principe de laïcité, affirmé par l'article 2 de la Constitution de 1958 fait partie de la culture politique française. La laïcité est une « conception politique impliquant la séparation de la société civile de la société religieuse, l'Etat n'exerçant aucun pouvoir religieux, et les églises aucun pouvoir politique » selon le dictionnaire juridique. Cette conception caractérise la longue mutation de l'Etat français qui s'est affranchi des pouvoirs spirituel et temporel du Pape. A l'opposé, l'osmose réalisée entre l'Etat et la religion, et sa pérennité à l'époque moderne, dans la civilisation islamique explique en partie les difficultés de l'intégration de l'Islam en tant que foi et communauté dans les pays occidentaux.

Pour les Musulmans, on ne peut normalement pas découper les activités de l'homme en une partie religieuse et une partie politique. L'« Eglise » et l'Etat sont par tradition la même chose. Le prophète Mahomet n'a pas seulement fondé une communauté mais aussi un système politique, une société dont il régissait la vie. La laïcité est donc un concept étranger à l'Islam originel.

En France, tout Musulman peut pratiquer sa religion en tant qu'individu. Cependant, le respect des règles coraniques, en totale contradiction avec l'esprit et la lettre de la laïcité, ne peut qu'engendrer un rejet de la part de la société française qui y est particulièrement attachée. A cet égard, le statut personnel de l'individu, en particulier celui de la femme, tel qu'il est conçu dans le Coran est en totale contradiction avec le droit français. La femme n'est en aucun cas l'égal de l'homme et sa

vie, son statut sont en permanence soumis au pouvoir de ce dernier (voir mémoire du commandant O'BOUNY). En France, ce n'est pas vraiment le texte coranique qui fait obstacle à l'intégration, ce sont les hommes. L'obstacle est de se plier aux lois françaises et par la même de renier l'Islam et perdre certains de ses avantages. Le Musulman français ou désirant rester en France doit accepter de renoncer à la répudiation, accepter en cas de divorce que l'autorité parentale puisse être confiée à la mère, renoncer définitivement à la polygamie(même si de nombreux cas rapportés par les travailleurs sociaux montrent que cela reste très théorique) et accepter de voir sa fille se marier même contre son avis. Dans cet univers, l'école laïque, au carrefour des sphères privées et publiques, représente un véritable défi pour le dévot musulman.

213- L'école : une vocation laïque d'intégration sociale remise en cause

L'école est le théâtre de rapports de force entre l'Islam et la République. La « neutralité religieuse de l'école » définie par Jules FERRY au début de ce siècle a fait l'objet ces dernières années de nombreuses controverses. L'affaire des « foulards islamiques » de 1989 (et ses avatars plus récents), bien que minuscule dans son prétexte est vaste par ses conséquences et son enjeu, à savoir le respect des règles laïques dans l'enceinte scolaire. Cette affaire a posé un véritable problème à l'Etat français. S'agissait-il d'attitudes de rupture, au nom de l'Islam, par rapport aux valeurs de référence traditionnelles de la société française ? Il semble que cela en était bien le cas et que ce phénomène de radicalisation s'est produit de manière concomitante à une laïcisation accrue d'autres jeunes appartenant à la même population. Pour lutter contre cette forme de radicalisation, le prosélytisme islamique restant néanmoins minoritaire à l'école, il faut encourager la constitution du ciment culturel et civique qui permet l'intégration. L'école laïque, obligatoire et égalitaire, semble seulement se réveiller et se rappeler cette mission primordiale et noble sous la pression du développement de la violence dans son enceinte. Par ailleurs, depuis les années 70, une pratique mal connue, mais semble-t-il assez répandue dans l'enseignement primaire public sabote les efforts faits dans le sens de l'intégration. Les ELCO(Enseignement des Langues et Cultures Etrangères), cours de langues étrangères, sont offerts à des petits Français selon l'origine de leurs parents à raison de trois heures par semaine dans l'enceinte scolaire, sur le temps scolaire mais sont assurés par des enseignants payés, recrutés et contrôlés par des pays étrangers ! Cette ségrégation pédagogique pouvait répondre à la logique des années 70 de retour au pays et de la nécessité de maintenir en contact des enfants avec la culture de leurs parents et du pays dans lequel ils devaient retourner un jour. Son maintien à l'heure actuelle n'est plus approprié et constitue un risque d'encouragement aux ghettos culturels. Les ELCO sont en effet largement soupçonnés de propager les valeurs de l'Islam dans le sanctuaire laïc et de suivre à la lettre le programme de leur pays. Elle procède cependant du même cheminement qui a conduit à imposer les langues régionales durant les heures scolaires alors que le niveau en Français des jeunes ne cesse de régresser.

En 1990, les conclusions du rapport de monsieur A.HUSSENET, Inspecteur Général de l'Education Nationale, sur la politique scolaire de l'intégration énonçaient que l'enseignement des langues et cultures d'origine est un « facteur de discrimination et non d'intégration » et que son contenu « n'est pas toujours compatible avec la laïcité ».

Ces contraintes et ces pratiques que subit l'Etat au plan interne se conjuguent à un activisme de l'Islam venant de l'étranger.

22- Les problèmes au plan extérieur

Les Musulmans de France sont dans un rapport de force d'autant plus favorable qu'ils mobilisent à leur profit des centres extérieurs au débat français.

221- Les ingérences étrangères

Le poids et le dynamisme de l'UMMA se manifestent à travers les ingérences étrangères. Vue de l'extérieur, la minorité musulmane en France peut paraître brimée et en péril d'assimilation à une société non musulmane. Dans cette vision, la société occidentale constitue la quintessence du matérialisme athée cherchant à détruire les peuples musulmans en détruisant leur religion, c'est-à-dire la loi qu'ils ont reçue de Dieu. Confronté à cette situation, le croyant a le devoir de se montrer un militant ardent, investi qu'il est d'une mission de sauvegarde de l'identité communautaire fondée sur cette loi. Aussi, pour le soutenir dans son effort, il doit pouvoir compter sur la solidarité de l'UMMA ; il doit recevoir de ses frères musulmans l'aide extérieure que nécessite le péril où il se trouve. Il faut alors focaliser les énergies sur un but essentiel qui est de réaliser en France ce que l'on pourrait nommer une « minorité réussie » comme base de départ d'une extension de l'UMMA. De ce fait se déverse en France une abondante littérature islamiste provenant du Proche-Orient, d'Afrique du Nord et du sous continent indien. Les discours des grandes figures de l'appel militant sont diffusés par fascicules et par cassettes à travers tout un réseau de librairies dans lesquelles il suffit d'entrer pour se faire une idée de la quantité d'ouvrages existant. Des prédicateurs de même provenance sillonnent également la France même si depuis quelques années les actions du GIA et l'attentat de la station de métro St Michel en 1995 ont réveillé l'action des services de police à leur encontre. Cette sorte de « ressourcement » semble avoir rencontré un certain succès auprès de populations désespérées voire de beurs.

Des états étrangers pèsent également sur l'Islam en France :

-L'Arabie saoudite : son émanation, la « ligue islamique mondiale » a ouvert un bureau à Paris en 1977, il constitue le vecteur officiel de l'influence saoudienne en France. En outre, des hommes d'affaires ou des membres de la famille royale déversent des flux financiers importants sur les associations islamiques qui ont su établir un contact direct avec eux. Enfin la ligue a suscité une organisation, la « Fédération nationale des Musulmans de France » qui tente de regrouper les Musulmans autres que les Algériens. Le Conseil continental des mosquées en Europe, installé à Bruxelles, semble avoir mené à terme une de ses principales ambitions : l'ouverture d'un « Institut européen des sciences humaines », destiné à la formation des imams dans la Nièvre. La finalité de cet institut est clairement affichée : former, pour la première fois en Europe, un clergé destiné à encadrer des communautés musulmanes. L'« Université » a reçu de nombreux dons d'hommes d'affaires des pays du Golfe par l'intermédiaire de la Ligue Islamique. La priorité semble être cependant en matière foncière de faire passer les lieux de culte islamiques du statut locatif à celui de la propriété du sol et

des murs. Le bureau de Paris de la Ligue a précisé que la propriété des mosquées constituait l'enjeu d'une deuxième phase de l'islamisation en France.

-L'Algérie : s'appuyant sur la mosquée de Paris dont elle a pris le contrôle, anime depuis 1985 et avec des moyens considérables un rassemblement islamique où l'on trouve principalement la communauté d'origine algérienne. Ce pays a toujours cherché à exercer une autorité sur les Musulmans en France, utilisant pour cela la richesse de ses relations avec l'ancienne métropole, l'importance du nombre de ses ressortissants et l'ancienneté de la mosquée de Paris. L'Algérie pèse d'autre part, de tout son poids pour que les bi-nationaux vivant sur notre territoire (à 80% dans la mouvance musulmane) ne lui échappent pas par la naturalisation ou autrefois par le service militaire en France. Le principe invoqué auprès de ces jeunes est celui de l'allégeance perpétuelle à l'Islam qui se transmet aux descendants et que rien ne peut rompre si ce n'est par le crime d'apostasie. Dans cette vision islamique, opter pour la France, c'est se rendre trois fois traître à sa patrie arabe, musulmane et algérienne. Depuis la crise grave que connaît l'Algérie, ce discours ne rencontre qu'un écho limité. La position de la Tunisie était très proche sur ce sujet.

-La Turquie : elle entend, elle aussi, contrôler ses nationaux. Elle organise dans ce but leur communauté : elle est entièrement encadrée par des imams nommés par la présidence de la République. Ceux-ci fonctionnent en coordination avec une union d'associations gérée par le représentant des affaires religieuses à l'ambassade. Cette population semble être la mieux encadrée, même si le contrôle n'est pas complet à cause de dissensions entre partis politiques. D'autres états qui maîtrisent un certain nombre de mosquées éprouvent plus de difficultés à contrôler leurs nationaux.

On pourrait aussi évoquer les ingérences libyennes, marocaines, iraniennes...

222- L'Islam radical

L'Islam en France, par le biais de certains de ses membres, peut également participer à des stratégies élaborées contre notre pays par des entités à référence islamique. Pendant longtemps, certains groupes du Moyen-Orient ont porté la confrontation en mettant en œuvre des méthodes terroristes contre lesquelles les démocraties sont en difficulté. La forte conscience des Musulmans d'être partie intégrante d'un groupe, voire l'assujettissement à ses contraintes les réduit au minimum à un silence de plomb. Ce silence pèse aussi sur l'Etat français qui se doit d'entretenir de bonnes relations avec les pays dont les populations sont nombreuses sur le sol national au risque de voir surgir toutes sortes de tensions contraires à l'intérêt général du pays.

L'Islam pose donc à l'Etat des problèmes difficiles à une époque où celui-ci s'affaiblit par la montée en puissance des institutions européennes d'une part et se trouve d'autre part écartelé entre de nombreux particularismes régionaux résurgents.

Dans la situation de fragilité apparente où se trouve la France, société et Etat en évolution permanente, quelle politique pouvons-nous et devons nous adopter à l'égard de ce qui apparaît à certains comme une intrusion ?

III L'INTEGRATION DE L'ISLAM EST UNE NECESSITE

L'intégration de l'Islam, à défaut d'une très improbable assimilation, est une nécessité. La responsabilité de ce processus incombe, au premier chef, à l'Etat. Cependant, la connaissance précise des réalités dans un monde en mutation rapide est la première condition de toute politique cohérente. A cet effet des structures, institutions étatiques ou organismes indépendants de tout pouvoir, doivent permettre à l'Etat d'entreprendre une politique islamique, ou plus exactement une politique dirigée vers l'Islam. Ce programme doit être ambitieux et réaliste et s'inscrire dans une politique d'ensemble coordonnée et volontariste.

1) LA RESPONSABILITE DE L'ETAT

Etat et société sont liés en France comme nulle part ailleurs dans le monde. L'Etat, à travers les siècles, a construit la nation française. Cette action éminente lui a donné une très forte légitimité et l'a mis, pendant longtemps, en position d'étouffer la société. Au moment où la crise économique contraint à puiser dans les réserves d'initiatives de cette société, l'Etat « providence » recule et cherche à se recentrer. Cette saine démarche devrait l'amener à retrouver sa vocation historique fondamentale de bâtisseur et de ciment de la nation française. Suivant la « philosophie des lumières » dont nous nous réclamons et qui préside à notre système de vie et de pensée, l'Etat procède de la société, agit sur elle et a pour fonction de synthétiser une pluralité d'aspirations et de réaliser une unité de la multitude. Il est au-dessus des religions, des ethnies, des clans et délimite le cadre des affrontements politiques. Dans l'ensemble éclaté qu'est en train de devenir la France où l'on oppose volontiers la notion de culture à l'idée de nation, il est urgent que l'Etat en revienne à cette mission essentielle et prenne la barre fermement pour traiter ce phénomène historique considérable qui inquiète une partie de la population et qui continuera d'inquiéter s'il n'est pas pris en compte correctement. L'immigration de travail est devenue immigration de peuplement qui pourrait risquer de devenir une implantation islamique avant d'être française.

Jusqu'à présent, on ne peut pas dire que l'Etat ait réellement pris ses responsabilités. Il s'est plutôt défaussé sur des autorités religieuses étrangères d'une part et sur les collectivités territoriales d'autre part alors que les élus locaux ne sont pas armés pour traiter ces problèmes. La laïcité lui a aussi fourni une excuse justifiant de la séparation du religieux et du politique et l'absence de définition des rapports avec la religion musulmane nouvellement implantée.

2) PRENDRE LA MESURE DU PHENOMENE ISLAMIQUE

« Plus que jamais, le dialogue est nécessaire et nous devons tout faire pour le sauvegarder et le promouvoir. La coexistence implique une connaissance vraie, objective et exigeante » : Monseigneur P.CLAVERIE, évêque d'Oran

21- Faire la part de la réalité et du fantasme

On ne peut dominer que ce que l'on est capable d'imaginer et de comprendre. Or la visibilité accrue du religieux, la révolution iranienne et ses petites sœurs, la multitude des formes d'expression de l'Islam, la revendication de celui-ci par des délinquants plus athées que croyants, le développement d'un imaginaire français sur le religieux musulman (n'ayant qu'une idée sans rapport avec la réalité) contribuent à mélanger dans les représentations que s'en font les mentalités, l'Islam foi, L'Islam politique et l'Islam identitaire (auxquels on pourrait encore ajouter l'Islam « excuse légale »). De ce fait, les obstacles à l'exposition puis à la compréhension de cet ensemble de phénomènes ne sont pas seulement d'ordre scientifique : le danger qui menace la compréhension tient plus à la rapidité de l'information qu'à la profondeur et à la difficulté de la connaissance. Même en faisant abstraction de l'hébétéude journalistique, deux types de danger guettent le citoyen que nous sommes : le syndrome journalistique et la simplification abusive d'une part, et la frilosité du bon sens qui, à l'horizon de nos certitudes, apparaît comme l'assassin de la vérité d'autre part. Pour réduire, sinon faire disparaître ces obstacles, il faut appréhender le plus exactement possible ce « réveil de l'Islam » en France. Auparavant, il convient de signaler quelques points clefs propres au monde musulman afin de mieux comprendre la spécificité du phénomène français.

- il faut d'abord s'immerger dans la vision musulmane du monde, de l'Europe et de la France et surtout être très attentif à la puissance de l'imaginaire et du religieux qui gouvernent ces sociétés. Il faut connaître l'univers spirituel du Musulman.

- il ne faut pas se laisser prendre par les dénonciations de l'Islam intégriste par les pays dits modérés comme le Maroc ou l'Arabie Saoudite. S'il peut y avoir de divergences politiques d'opportunité, il n'y a qu'un Islam face à l'Occident, tous sont solidaires dans la même orthodoxie. Les mouvements qualifiés d'intégristes par les régimes en place participent de la même orthodoxie mais sont souvent issus des milieux populaires et bénéficient d'une forte audience dans ceux-ci, menaçant par-là les pouvoirs en place. L'irruption du Front Islamique du Salut sur la scène politique algérienne en est une parfaite illustration. L'« intégrisme » ne doit donc pas être plus montré du doigt que les représentants d'un Islam modéré, la religion n'étant plus alors qu'un moyen d'arriver ou de se maintenir au pouvoir, les intégristes présentant le danger de recourir à des méthodes terroristes et révolutionnaires.

- nous devons focaliser notre attention sur l'Islam populaire en tant qu'idéologie des masses : nos problèmes les plus importants viennent et viendront de là. En France, nous sommes en présence d'une masse de Musulmans globalement défavorisés et déjà exclus du processus de modernisation dans leur pays d'origine. Majoritairement issus d'un Islam rural, n'ayant pas encore vraiment développé d'élites représentatives par eux-mêmes, nous devons encore faire attention à ceux qui prétendent pouvoir les interpréter parce que plus évolués selon notre point de vue. Il existe presque le même fossé entre les minorités occidentalisées et cette base qu'entre les philosophies occidentales et l'idéologie islamique.

Ces principes préliminaires énoncés et s'appliquant pour l'instant à la marge peu nombreuse des croyants fervents (environ 10%), il ressort que le problème tient davantage à la visibilité qu'à la réalité de la présence de l'Islam en France. Il existe de fait une inversion entre la perception de celui-ci

et sa réalité, entre le réel et l'imaginaire. Des structures de réflexion, d'information et de décision ont été créées pour lutter contre cet état de fait et engager une prise de conscience du phénomène.

22- Des structures de réflexion et de décision

La France semble riche en hommes et en femmes dont la compétence est reconnue : universitaires, orientalistes, représentants de mouvements associatifs... dont le sujet de réflexion porte sur les rapports entre la France et l'Islam. Ce thème a donné lieu à de nombreuses parutions abordant l'ensemble des facettes du problème : historique, sociologique, économique, politique, psychologique... Il existe de multiples organismes d'étude islamique essentiellement au niveau universitaire, mais les conclusions de leurs travaux ont du mal à sortir de leur petit cercle d'initiés alors que les pouvoirs publics devraient en être plus amplement informés. Il convient donc de coordonner et d'organiser la réflexion entreprise par ces chercheurs afin de donner aux responsables gouvernementaux matière à décision, et au grand public, des informations concrètes et crédibles.

La préoccupation dominante des Français après le chômage et la situation économique, concerne l'immigration dont l'Islam constitue la composante sociale et culturelle essentielle ; étant entendu que les populations étrangères sont majoritairement de confession musulmane en France. Ainsi lorsqu'en 1988, les conclusions du Code de la nationalité réaffirment que le « modèle français d'intégration républicaine » constitue la seule solution viable pour le maintien des populations immigrées sur le territoire national. Les instances politiques vont tenir compte de ce constat, et prendre des mesures concrètes :

- dans un premier temps est créé en 1990 le Haut Conseil à l'intégration ; puis en mai 1991 est institué un secrétaire d'état à l'intégration à la tête duquel est nommé monsieur Kofi YAMGNAME, d'origine africaine et symbole de l'intégration sociale et politique.

- le ministre de l'Intérieur crée en 1990, un Haut Conseil de réflexion sur l'Islam en France (CORIF), composé de quinze personnalités musulmanes. Cet organisme doit permettre à l'Etat de mieux comprendre les problèmes et les attentes de la communauté islamique et d'instaurer un dialogue constructif.

Des structures de réflexion sont mises en place, des rapports périodiques délivrés par ces organismes nous informent avec objectivité sur leurs travaux. L'Etat doit donc prendre en charge le problème de l'Islam en France et le cadrer dans son contexte mondial. Mais la question se pose de savoir pour quelle politique ?

23-Définir une politique

Le problème de l'immigration traité par un état peut comporter plusieurs aspects. Il semble peu intéressant de s'attarder sur les mesures de contrôle et de retour : pour indispensables qu'elles soient, elles ne sauraient représenter une solution viable et efficace pour deux raisons : l'écart économique entre les pays d'origine et la France ne pousse pas les immigrés à rentrer chez eux et la pression migratoire est telle que les éventuels départs seraient compensés par des arrivées de nouveaux migrants. Le problème déterminant à prendre en compte est celui des Musulmans définitivement installés avec leur famille en France, qu'ils aient ou non la nationalité française.

Pour l'ensemble de ces gens, qui représentent l'écrasante majorité des cas à traiter, il n'apparaît guère qu'une solution plausible et nécessaire : au même titre que les millions d'étrangers qui les ont précédés sur notre sol, nous devons en faire des Français en favorisant une acceptation de l'Islam qui s'adapte à nos institutions laïques. L'objectif final devra être que l'allégeance à la communauté nationale française prime sur l'allégeance à la communauté islamique transnationale. Ainsi que l'avait résumé le général de GAULLE au sujet des Juifs : « des Juifs de nationalité française : non ; des Français de religion juive : oui ». On devra travailler à faire de nos Musulmans des Français de religion musulmane. Dans ce but, doit être mise en œuvre « une politique volontariste d'intégration culturelle, sociale et économique qui fasse de l'allégeance à la France tant une impérieuse nécessité qu'un atout pour les intéressés ». Cette position de G. KEPEL paraît fondamentale et incontournable, même si l'objectif paraît très difficile à atteindre dans le court terme et que l'intégration, si elle se réalise un jour, ne conduira sans doute pas à une assimilation pleine et entière. Cette conception, où le pouvoir central constitue la force principale d'intégration par excellence semble dépasser les conceptions traditionnelles françaises. Elle paraît justifiée par la spécificité et l'ampleur du problème posé, et également par l'incapacité de la société civile à le résoudre seule, dans l'état de fragilité dans lequel elle semble se trouver aujourd'hui.

La politique d'intégration à mettre en œuvre devrait comporter une politique proprement islamique et une politique visant d'une part à dynamiser la société d'accueil et d'autre part à donner une cohérence aux mesures qui seront prises.

3) COMPOSANTES DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION

31- La politique d'intégration

La laïcité, en France, est un compromis entre la puissance publique et les forces religieuses, c'en est en fait une vision restrictive. Or, derrière l'expression religieuse de la revendication islamique, il existe en fait la formulation d'une demande politique. L'Etat malgré un phénomène qui a vieilli et s'est un peu estompé, reste désarçonné par cette confusion des genres et a choisi de ne rien faire, abdiquant de ce fait en partie sa souveraineté, ce qui est la plus mauvaise des solutions. On ne peut plus échapper à la prise en compte de la 2^{ème} religion de notre pays dans notre société. Dès lors, on doit s'employer à favoriser son évolution vers un « Islam français » à travers l'attitude des jeunes passés par le système scolaire français, qui ont intégré les valeurs culturelles de la société française et restent cependant soucieux de conserver une certaine fidélité à l'Islam. Si cette hypothèse paraît optimiste, sur quelle autre se reposer ? La technique dans nos sociétés semble être porteuse de changements mentaux plus profonds que nous l'imaginons et peut atteindre les Musulmans qui n'y ont guère encore été confrontés dans leur majorité. Tout le monde islamique est d'ailleurs pour l'instant aux balbutiements du monde technologique. Une hypothèse très optimiste serait qu'un islam modernisé, c'est-à-dire ayant fait en France l'apprentissage de la place qu'il doit tenir dans une société moderne, retransmette la Méditerranée et qu'une sorte d'échange se crée... Autre lueur : les idéologies, même religieuses, fonctionnent selon les besoins des groupes sociaux (il suffit de regarder l'évolution du discours des imams iraniens concernant la natalité...) qui font appel à elles, l'Islam sera peut-être par conséquent

mieux à même de s'adapter à la France lorsque les Musulmans eux-mêmes dans leur diversité se seront adaptés à la société française.

Quoiqu'il en soit de ces perspectives aléatoires, cette politique paraît être la seule possible. Elle implique que l'Etat français définisse clairement ses rapports avec la religion musulmane, même si la question peut être difficile à aborder du fait de la concurrence de souveraineté qu'entraîne l'Islam et de l'absence de hiérarchie constituée et représentative en son sein. L'Etat français doit donc, parce qu'il est souverain sur son sol et garant des libertés religieuses, se donner les moyens de s'informer. Il lui revient de ce fait de nommer les imams, gérer les lieux de culte, faire fonctionner et contrôler les écoles coraniques... et se doit de définir un certain nombre de règles nécessaires à l'exercice de la laïcité. Devant l'impossibilité d'établir une forme de concordat avec les Musulmans de France devant l'absence de hiérarchie religieuse unique, L'Etat se trouve fondé à définir ces règles de manière unilatérale.

Sur le statut personnel et l'éducation des enfants, noyau dur de la résistance islamique à l'intégration, l'Etat devra être particulièrement vigilant. Dans le cadre de sa laïcité qui constitue aussi une valeur culturelle, l'Etat est garant de la liberté de la pratique religieuse ; il doit donc veiller à ce que cette pratique ne constitue pas un obstacle à l'intégration. Il devra aussi se réserver une position d'arbitre dans les éventuelles dans les situations de conflit qui peuvent apparaître au niveau local (communes, quartiers) et ne pas laisser les maires se débrouiller seuls. La politique de la ville est dans ce cas une bonne plate-forme pour l'action de l'Etat mais la multiplicité des intervenants et leur manque de coordination en rend pour l'instant les effets peu probants (pour rester nuancé...). Une action radicale doit également être portée dans le domaine des ingérences étrangères, multiples et contradictoires, créant pour l'Etat français une situation de quasi-dépendance dangereuse et malsaine. La politique étrangère de notre pays devra à la fois faire preuve de plus de fermeté dans ce domaine et abandonner certaines actions elles aussi proches de l'ingérence dans certains de ces pays (la diplomatie reste toujours un jeu d'équilibres).

En résumé, l'Etat doit prendre en mains le statut de l'Islam en France, en réactualisant la loi de 1905 sur la séparation de l'Etat et de l'Eglise et en faire le cadre d'une vaste et vigoureuse politique d'intégration.

32- Une politique d'ensemble coordonnée et cohérente

La politique d'intégration ne peut réussir que si elle est le produit d'une politique d'ensemble logique. A cet égard, la société d'accueil doit être dynamisée et les mesures qui seront prises devront s'inscrire dans la cohérence.

321- Dynamiser la société d'accueil

Notre société doit se donner les moyens ou accroître ceux qui existeraient, de juguler tout projet de constitution de corps étranger en son sein en particulier pour le sujet qui nous occupe par le moyen de la loi islamique. Cette politique devrait comporter deux objectifs dont la mention peut s'apparenter à un discours réactionnaire mais incontournable dans le cas de la France, il faudra indéniablement :

- combler les vides démographiques
- reconstituer le tissu social de notre pays

-Comblers nos vides démographiques et culturels

A l'heure de la mondialisation, alors que la pression migratoire s'accroît, nous devons prendre les mesures nécessaires pour combler nos vides démographiques et culturels si nous ne voulons pas qu'ils soient comblés par d'autres et essayer de redonner à notre nation ce que certains appelleraient une âme et d'autres un projet.

La première fonction politique de la cité consiste à assurer le maintien du corps social dans la société ; elle doit pour cela en assurer la reproduction harmonieuse et équilibrée sous deux aspects indissociables : la vie et la culture. La structure incontournable qui assure encore cette fonction est la cellule familiale ; la cité doit donc agir en faveur de modèles familiaux en mesure d'assurer la continuité par une fécondité suffisante et des moyens de vie en rapport avec les normes d'une société « avancée » d'un pays riche tout à la fois de son économie et de son histoire. La survie biologique et culturelle de la nation repose sur elle, l'intégration dans des conditions convenables des Musulmans également. C'est à cette condition que la forte proportion de naissances d'origine étrangère constituera un espoir pour demain.

La laïcité telle qu'elle semble avoir évolué en France, peut poser problème. Elle semble en effet dans l'esprit des Français ne plus se borner qu'à ne pas se mêler de religion et être devenu complètement aveugle aux problèmes que celle-ci peut poser. Pour retrouver des projets ayant une dimension culturelle pour notre pays, il faut d'abord ne plus occulter délibérément, comme semble le faire une bonne partie de l'Education Nationale, l'héritage judéo-chrétien pour ne garder que l'héritage gréco-latin. La laïcité dans le système culturel français ne doit pas reposer sur une conception restrictive mais reposer sur la totalité de notre patrimoine et s'ouvrir au défi que représente l'intégration dans notre pays de toutes les autres cultures. Etant un des rares pays au monde à avoir une culture de tradition universaliste et à vouloir la maintenir, cette culture ne peut logiquement pas rester fermée sans se trahir elle-même. Le défi du monde musulman, qui a bien souvent marqué notre histoire ainsi que nous l'avons montré plus avant, est aussi le défi culturel d'un espace gréco-sémitique auquel nous appartenons mais qui a disparu de notre mémoire collective. Louis GARDET dans « L'Islam, hier, demain » écrit : « Les valeurs religieuses dont se sont nourries les consciences musulmanes, leur sens aigu de la transcendance, mais aussi de la proximité de Dieu, créateur et guide miséricordieux, reste une interpellation adressée au monde matérialisé d'aujourd'hui. ». Le défi de l'Islam sur notre sol réside aussi dans cette interpellation...

Nous devons donc faire sortir les valeurs spirituelles de notre société de l'occultation dans laquelle elles sont maintenues au prétexte de « réserve ». Nous devons développer de manière plus intensive l'histoire des religions qui en est seulement à ses prémices, non pas pour y faire du catéchisme mais pour apprendre à nos jeunes d'où ils viennent et les valeurs morales que chacune des religions défend et veut enseigner. La difficulté actuelle réside dans l'hostilité d'une bonne part des enseignants du public et dans l'incapacité d'un certain nombre à s'écarter dans l'enseignement qu'ils professent du simple aspect factuel et historique. Cet enseignement, ne dérogeant nullement au principe de laïcité, concerne normalement les grandes religions du monde et surtout celles existant en France. Ces cours devraient permettre de mieux connaître l'influence de la religion sur la société d'hier et d'aujourd'hui ; et par voie de conséquence de faciliter la compréhension des pratiques culturelles et des schémas de fonctionnement de « l'autre ». Cette volonté, à travers cette réforme peu

médiatisée, permettrait également aux Français de retrouver la consistance de leur histoire et les bases d'une bonne partie de leur culture. Elle pourrait permettre un retour aux racines que beaucoup cherchent actuellement sans savoir où les chercher, et à travers la confirmation de leur identité, une éventuelle volonté politique de poursuivre notre histoire faite à la fois de rayonnement extérieur et de tolérance intérieure.

-Reconstituer le tissu social de la France

Le tissu social de la France semble profondément affecté par la course à la modernisation et à la compétitivité, il faut donc pouvoir et vouloir le reconstituer en priorité. La lutte contre toutes les formes de marginalisations permettra seule une atténuation des problèmes de l'immigration en général et de l'Islam en particulier. Rien ne serait pire que de laisser s'installer un quart-monde musulman sur notre territoire ; la violence, déjà présente en certains lieux, prendraient inéluctablement des proportions qu'il serait difficile de juguler rapidement.

La France doit donc trouver un système, un concept adapté à la prise en compte globale des différentes composantes de la société et les traiter de manière équilibrée, tout simplement selon les principes fondateurs de notre république d'égalité et de respect de la personne humaine. Un des principes fondamentaux du droit est l'égalité de chacun devant la loi, mais l'aspect économique n'a jamais été pris en compte si ce n'est son évocation dans la constitution de 1958 qui énonce le droit au travail pour tous et le droit à un certain bien-être au plan social et matériel. Aucun de nos textes fondamentaux ne prévoit de traitement particulier d'une frange de la population, qu'elle soit nécessiteuse, étrangère ou présente d'autres spécificités au nom de l'égalité. Celle-ci s'oppose donc à un traitement particulier des éventuels problèmes d'une classe ou d'un groupe et provoque en retour le culte du concours aux « défavorisés » divers mais sans aucune sélectivité, prestations chômage, allocations familiales, retraite, égalité d'accès aux soins... Les acquis de la croissance d'après-guerre ont profité à la majorité même si tout le monde a été servi et ce qui a permis le confort de la classe moyenne n'a pas pris en compte les difficultés des fractions les plus nécessiteuses de la population. Comme les inégalités non monétaires ne semblent pas être perçues par la culture française, il est indispensable que notre société se donne les moyens de traiter différemment les diverses composantes, chacune de façon appropriée et efficace, sans esprit d'assistance et d'inégalité mais avec la volonté marquée de faire participer ces populations à l'intégration. En ce qui concerne les Musulmans dont un grand nombre font partie des classes sociales économiquement défavorisées, il est indéniable qu'ils bénéficieraient des effets de cette volonté politique.

Le cas du logement est à ce titre exemplaire : la marginalisation sociale des Musulmans résulte en grande partie de l'installation des familles maghrébines dans les HLM des grands ensembles dégradés de nos banlieues. Cet état de fait résulte de la carence endémique en logements sociaux qui existe dans notre pays et la situation ne pourra pas s'inverser avant longtemps même malgré les mesures qui ont récemment été prises par le gouvernement. On construit environ 40 000 logements sociaux par an alors que les besoins sont estimés à 80 000 pour pouvoir arriver à une situation approchant l'équilibre entre l'offre et la demande une dizaine d'années plus tard. Cette situation sous tend celui de la répartition équilibrée de la population immigrée d'origine musulmane sur l'ensemble du territoire national et la répartition équitable de ces populations est une des clés de la réussite de l'intégration. Il est évident qu'il est plus difficile d'intégrer des populations concentrées dans des lieux

où elles ont tendance à se replier entre elles que des familles qui sont amenées à côtoyer tous les jours des familles françaises dans des conditions de vie acceptables. Si des incitations à l'accueil peuvent être mises en place, elles ne peuvent guère l'être sans intervention du gouvernement, mais elles doivent aussi tenir compte des possibilités réelles d'insertion de ces familles dans un milieu où des personnes n'ayant pas de qualification professionnelle pointue ou une grande capacité d'adaptation ne pourront pas trouver d'emploi dans le tissu économique local. Cette politique devra donc reposer sur une très grande cohérence si l'on veut qu'elle soit réellement efficace.

322- Donner une cohérence aux mesures à prendre

La cohérence est, comme dans bien d'autres domaines, le mot-clef. Il y a, et ce n'est plus un secret pour personne, une absence de pensée politique sur l'immigration. L'action administrative est très dispersée et apparemment peu efficace, elle nécessite une plus grande coordination des efforts ; la politique de la ville marque cette volonté en regroupant les efforts mais elle ne montre une réelle efficacité que lorsqu'il y a une volonté réelle au plan local émanant d'un élu, d'un fonctionnaire ou d'un membre d'une association, ce qui reste anecdotique au plan national. La coordination et la cohérence des mesures pourraient et devraient se faire à travers les moyens suivants :

- Mise en place d'une délégation interministérielle à l'immigration, sous la tutelle du secrétariat d'Etat créé à cet effet, chargée de suivre la politique d'ensemble et de garantir la cohérence politique des actions entreprises par les différents ministères.
- Création d'une fondation indépendante mais en liaison constante avec l'Etat et l'administration, chargée de constituer un « centre de documentation et d'analyse » sur la question de l'immigration et de l'Islam.
- Mise en place d'une véritable pédagogie en direction de tous ceux qui, dans leur travail, ont à traiter de l'immigration musulmane et de l'ensemble de la population par des moyens adaptés.
- Mise en place d'une politique pénale ferme vis-à-vis de la délinquance des banlieues afin de montrer au reste de la population qu'il ne s'agit pas d'une politique d'abandon mais d'une réelle volonté d'intégration avec acceptation des facilités mais aussi des contraintes.
- Renforcer le contrôle de l'immigration, par des mesures rendant enfin efficaces les décisions de reconduites à la frontière
- Développer dans le cadre de la communauté européenne une politique concertée et encadrée d'aide économique aux pays pourvoyeurs d'immigration (clandestine) afin d'y fixer les populations et leur permettre de vivre dans des conditions acceptables.

A travers ces instruments, l'Islam pourra être pris en compte et traité par le moyen d'une politique coordonnée s'appuyant sur sa connaissance. Des indicateurs spécifiques pourraient permettre de suivre l'évolution de l'intégration de la population musulmane à travers le nombre de mariages mixtes et d'autres indicateurs permettant d'apprécier l'allégeance respective des Musulmans à la France et à l'UMMA. Il s'agit d'un travail énorme, bien que nécessaire. Certains efforts particuliers pourraient néanmoins être soulignés en marge de la mise en place de cette politique cohérente :

D'abord des efforts en direction des jeunes musulmans afin de les rendre autonomes le plus tôt possible par rapport à leur milieu en leur permettant de gagner leur vie rapidement. Les jeunes filles et

les femmes confinées par la tradition à une culture marginalisée doivent faire l'objet d'un effort particulier. Il convient dans la confrontation avec l'Islam, de les aider à s'ouvrir au problème de la condition féminine dans un pays moderne et de les affranchir du poids de la tradition afin qu'elles puissent diffuser des conceptions non-conformistes. C'est sur les femmes que repose la cohésion de la communauté et de l'identité collective et donc de la résistance à l'intégration. De plus en leur apprenant simplement à lire, on leur permettrait de pouvoir contrôler le travail de leurs enfants, ce qui induirait peut-être moins d'échecs scolaires...

La naturalisation des jeunes : un acte volontaire et réfléchi

La naturalisation est une autre mesure importante et il faut y inciter fortement les jeunes. Ils doivent en même temps qu'ils en expriment la volonté, trouver un intérêt à cette démarche et en connaître les éventuelles conséquences.

Actuellement, l'article 44 du Code de la nationalité produit des Français à l'inertie qui ne s'aperçoivent pas même qu'ils ont changé de statut et parfois, selon certains témoignages, presque malgré eux ! La commission sur la réforme du Code de la nationalité, dirigée par monsieur M.LONG, a condamné l'automatisme de l'obtention de la nationalité. La commission a proposé que l'on lui substitue l'exigence d'une déclaration volontaire du postulant entre 16 et 21 ans. Cette proposition, conforme au bon sens car apte à conduire à l'intégration, a fait l'objet d'une mise en application en 1986 par monsieur C.PASQUA puis de son retrait par le gouvernement socialiste qui a suivi... Elle semblait cependant conforme au droit démocratique qui, en matière de droit des personnes, fait prévaloir le principe de l'autonomie de la volonté.

Il est donc indispensable de maintenir une différence nette, notamment dans le domaine des droits civiques : aucun droit de vote, même communal, ne doit être donné aux étrangers. Pour voter, il suffit de demander la nationalité française et de remplir les critères le permettant et qui sont dans notre pays parmi les plus souples au monde. L'intégration est le but ultime à obtenir et les jeunes doivent y être incités sans heurts. En cas d'échec, nous irions vers un grave conflit de générations entre des citoyens anciens et des jeunes qui les soutiendraient sans avoir de droits civiques.

De même, l'Etat ne doit pas, sous prétexte de sa laïcité, se désintéresser de la liberté religieuse dans les états islamiques, surtout lorsque ses nationaux sont en cause. Si les états étrangers par le biais des institutions religieuses sont demandeurs, il ne faut pas hésiter à demander l'application de la réciprocité pour nos nationaux en terre étrangère. Cet argument pourrait calmer certains pays radicaux dans le domaine de la religion.

L'arabisation est porteuse d'islamisation, ou du moins l'enseignement de la langue arabe ne porte pas à la recherche de l'intégration et pousse plus encore au repli identitaire. L'enseignement de la langue arabe doit donc être banni des petites classes au détriment du français qui, lui, en a bien besoin !

L'Etat a donc, en plus des charges évoquées, un rôle majeur à jouer dans au moins deux actions déterminantes : d'une part une information poussée du public sur l'immigration et l'Islam, de façon à brider un imaginaire excessif qui ne constitue pas précisément un atout pour l'intégration ; un système associatif bien orienté, pour prendre en charge des fonctions collectives au profit des déshérités, musulmans ou non. A la fondation, centre de savoir et d'information, s'ajouteraient ainsi

d'autres fondations adaptées suscitées par l'Etat mais de statut privé et ayant vocation à traiter de problèmes concrets.

33- La dimension européenne de la politique islamique

La dimension européenne de l'Islam doit aussi être prise en compte. La France n'est pas le seul pays à accueillir sur son sol des populations musulmanes et elle aura tout intérêt à être attentive à la façon de traiter dans un cadre européen les rapports entre le religieux et le politique, d'autant qu'il est probable que les institutions européennes interviendront à un moment ou à un autre afin d'harmoniser les réglementations nationales. L'Islam serait alors confronté à un front plus important et obligé de composer avec une entité qui en imposerait plus aux autorités religieuses et aux pays d'origine ayant une volonté d'ingérence dans les affaires intérieures. En attendant cette éventuelle harmonisation, il paraît urgent d'amplifier les mesures SCHENGEN à l'ensemble de l'Europe afin de maîtriser du mieux possible l'immigration face à l'attraction que produira le grand marché.

Pour traiter le problème de l'Islam en France, il faut ouvrir un vaste champ de réflexion et d'action. Nous subissons et risquons de subir un impact en forme de défi. Il ne peut y avoir d'autre solution acceptable vis-à-vis des Musulmans qui vivent sur notre sol que de faire allégeance à la France en premier lieu sans leur demander de renier une religion que par ailleurs une bonne partie d'entre eux sont en train d'abandonner ou de pratiquer en accord avec les normes imposées par nos sociétés modernes. Cette allégeance à la France est autant une impérieuse nécessité qu'un atout pour les intéressés, pour peu que les efforts nécessaires soient faits pour amener les nationaux à ne plus considérer l'Islam comme une menace potentielle. C'est donc à l'Etat qu'il revient de piloter la société française au plus près et de s'assurer la liberté d'action qui lui est indispensable pour conduire cette politique vis-à-vis des ingérences étrangères comme des pressions intérieures.

CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons donc affirmer que la principale difficulté de l'islam en France réside dans la perception qu'en ont les Français. Ils ont des difficultés à concevoir un islam inséré dans la modernité et restent réticents à la visibilité de celui-ci d'autant qu'il existe une très forte confusion dans leur esprit l'islam, l'intégrisme et le refus d'intégration.

Devant ces faits, l'Etat français ne doit pas hésiter à faire de l'islam un facteur de structuration de l'immigration et de ceux qui en sont issus dans l'espace français. Tout en s'appuyant sur la disparité des musulmans en vivant en France, il doit profiter de ses structures pour le canaliser et développer un islam national sous son contrôle et non plus sous contrôle étranger. La nomination des imams devra immanquablement revenir entre les mains de l'Etat et recruter à terme parmi des musulmans français. Le ministre de l'intérieur, ministre chargé des cultes aura à ce moment tous les atouts nécessaires pour encadrer, dans le respect des libertés, notre islam.

L'Etat devra sortir du dualisme Etat catholicisme maintenant dépassé et ouvrir sa conception de la laïcité à la gestion des religions. Il devra de même faire des efforts conséquents de communication envers ses nationaux et permettre aux immigrés de s'intégrer par le travail et dans l'ensemble du tissu rural et urbain afin qu'ils puissent renvoyer une image conforme à celle qui sera défendue. En corollaire, l'islam devra accepter les règles laïques de notre pays, en particulier la non-ingérence dans le domaine politique, s'il ne veut pas être un facteur de rejet et de repli.

Face à cet enjeu, c'est l'avenir de la France et son rayonnement culturel qui sont en cause lorsque l'on connaît le rythme du vieillissement de la population nationale comparée à la natalité de nos musulmans. La France a une longue tradition d'accueil et d'intégration, elle ne doit pas, pour des raisons soit de crainte, soit d'indifférence, se renier. Elle est une démocratie exemplaire à bien des égards et doit le rester quelles que soient les origines de sa population.

* * * * *